



République de Madagascar



Organisation
internationale
du Travail

PROGRAMME NATIONAL DE SOUTIEN A L'EMPLOI

PNSE





GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

PROGRAMME NATIONAL DE SOUTIEN A L'EMPLOI - PNSE



ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

PREFACE

Le Programme National de Soutien à l'Emploi (PNSE), instrument de mise en œuvre de la loi 004-2005 du 10/05/05 portant Politique Nationale de l'Emploi (PNE), a été formulé et validé sur la base d'une large concertation entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et la société civile. Le Comité National de Suivi de Promotion de l'Emploi et de la Réduction de la Pauvreté (CNSPERP) a joué un rôle-clé dans ce processus et a vocation à assurer une mission centrale de pilotage du PNSE.

L'adoption du PNSE à l'issue d'un atelier national tripartite, en octobre 2006, est donc une étape majeure dans la mise en place des instruments de promotion du travail décent tels que définis par le Sommet de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté tenu à Ouagadougou, en 2004.

Par ailleurs, en prônant l'emploi parmi les engagements et défis majeurs à relever dans le « Madagascar Action Plan » (MAP), le Gouvernement reconnaît que le travail décent est une arme efficace pour faire reculer la pauvreté. En synergie complète avec la PNE, élaborée avec l'appui du PNUD, le PNSE devient de ce fait le principal outil de référence pour engager les actions concrètes de création d'emplois à Madagascar dans la concrétisation des objectifs du MAP.

Nous espérons que dans le cadre des Programmes d'Investissements Publics et du développement du secteur privé, les différents acteurs de la vie économique s'inspireront des orientations et du cadrage qu'offre le PNSE afin d'être en phase avec les exigences du MAP.

Nous tenons à remercier tout particulièrement le Bureau International du Travail pour l'assistance technique apportée à l'occasion de l'élaboration, la validation et l'adoption du PNSE. Nous savons pouvoir compter sur le BIT pour appuyer la mise en place et la mise en œuvre de ces politiques et programmes relatifs à la promotion de l'emploi à Madagascar.

Nous comptons sur les autres partenaires au développement pour appuyer Madagascar en finançant ce Programme National de Soutien à l'Emploi. En effet, le PNSE, actualisation de la volonté politique du Gouvernement Malgache, structure davantage les actions de réduction de la pauvreté en s'assurant du processus de promotion de l'emploi, véritable lien entre la croissance économique et la réduction des inégalités.

*Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement*



*Le Général de Corps d'Armées
Charles Rabemananjara*

TABLE DES MATIERES

BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
I. INTRODUCTION	6
II. PROCESSUS DE FORMULATION DU PROGRAMME	7
2.1. Etape d'investigation et de formulation	8
2.2. Etape de consolidation et de validation	8
III. PERTINENCE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME	9
3.1. Promotion de l'emploi, une vision confirmée pour s'affranchir de la pauvreté	9
3.2. Groupes vulnérables, principales cibles du PNSE	10
3.3. Contribution des partenaires au développement dans la promotion des programmes et projets de réduction de la pauvreté	12
IV. PRESENTATION DU PROGRAMME	13
4.1. L'objectif de développement du PNSE	13
4.2. Les axes stratégiques, les objectifs immédiats et les indicateurs du programme	14
V. STRATEGIES OPERATIONNELLES DU PROGRAMME	18
5.1. Axe stratégique 1 : Développement local des compétences	18
5.2. Axe stratégique 2 : Dynamisation des secteurs générateurs d'emploi	25
5.3. Axe stratégique 3 : Amélioration du cadre légal et institutionnel	38
5.4. La matrice des activités du PNSE	44
VI. CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DU PROGRAMME	56
VII. BUDGET DU PNSE	58
VIII. MECANISMES DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI-EVALUATION DU PNSE	60
8.1. Les outils et supports de planification et d'évaluation du programme	60
8.2. Les mécanismes institutionnels d'information statistique pour le suivi de l'évolution de l'emploi	62
8.3. Les conditions de base pour assurer la réussite du PNSE	62
ANNEXES	65
- Annexe 1 : Glossaire des indicateurs de suivi de l'emploi	66
- Annexe 2 : Chronogramme de mise en œuvre du PNSE	69
- Annexe 3 : Budget du PNSE pour une période de 60 mois (2007-2011) en US dollars	79

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

TITRE DU PROGRAMME : PROGRAMME NATIONAL DE SOUTIEN A L'EMPLOI ou PNSE en abrégé

Date estimative de démarrage	:	1 ^{er} janvier 2007
Date estimative d'achèvement	:	31 décembre 2011
Agences de financement	:	Coopération multi-bailleurs
Agences d'exécution	:	-
Agences partenaires	:	-
Couverture géographique du programme	:	Tout le territoire de Madagascar
Durée	:	60 mois
Budget global	:	US\$ 16 752 048 dont US\$ 793 035 au titre d'apport du Gouvernement et de US\$ 15 959 013 pour les concours des bailleurs

BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME

Madagascar figure aujourd'hui parmi les pays les moins avancés, avec un revenu national brut par habitant de 300 dollars US environ, malgré les potentiels économiques que le pays possède. Des programmes de réformes macro-économiques et sectorielles se sont succédés depuis la fin des années 90 mais le dynamisme du progrès est toujours perturbé par des chocs externes et des crises politiques internes ayant freiné le processus de transition socio-économique du pays. Bien que l'accroissement du PIB soit évalué à 4,7% pour l'année 2005 traduisant une conjoncture favorable amorcée depuis 2003, l'évolution de l'environnement macro-économique et structurel révèle la fragilité de l'économie et la faiblesse du développement humain, comme l'indiquent les chiffres suivants :

- En 2005, le ratio de pauvreté nationale en terme d'individus est de 68,7% et il est deux fois moins important dans les grands centres urbains que dans le milieu rural.
- Entre 2001 et 2005, malgré la réduction du ratio de pauvreté en terme d'individus de 69,7% à 68,7%, les dépenses réelles des ménages per capita ont baissé de 1,4%, avec une forte baisse des dépenses en milieu urbain (-19%) contre une légère hausse en milieu rural (+7%). La pauvreté a légèrement reculé en milieu rural (de 77% à 73% de 2001 à 2005) alors qu'une urbanisation de la pauvreté prévaut, avec une augmentation significative de la pauvreté de 9,1% dans les grands centres urbains.
- Le marché du travail est articulé autour de plusieurs systèmes productifs d'inégale importance. D'une part, les agriculteurs contribuent à plus de 80% de l'emploi national et le dysfonctionnement des marchés du travail se traduit par l'incapacité des ménages à obtenir un niveau de bien-être acceptable, et d'autre part, le secteur moderne comprend 12,5% des individus actifs et seul le quart des salariés de ce secteur est touché par le système de « salariat protégé ».

Néanmoins, les analyses économiques ont montré que, pour la période 2001-2005, Madagascar a pu développer un processus de croissance pro-pauvres grâce, entre autres, à l'emploi, avec des taux de croissance de l'emploi et de la productivité du travail respectivement de 3,7% et de 17,9% ; cela amène le Gouvernement malgache à structurer davantage les actions de réduction de la pauvreté en s'appuyant sur le processus de promotion de l'emploi, en tant que vecteur de liaison entre la croissance économique et la diminution des inégalités. La reconnaissance de la prééminence de l'emploi dans la réduction de la pauvreté et des inégalités conduit ainsi le pays à définir la promotion de l'emploi parmi ses priorités ; le Programme National de Soutien à l'Emploi (PNSE) constitue un instrument qui accompagnera la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) dans la concrétisation des objectifs du « Madagascar Action Plan ou MAP ».

Le PNSE affirme la pertinence de sa stratégie d'action par rapport aux besoins des groupes vulnérables ciblés et de la gouvernance de l'emploi en visant notamment : (i) les jeunes, femmes et hommes, n'ayant pas accès à la formation professionnelle et à l'information sur les métiers et l'emploi aussi bien en milieu urbain que rural, (ii) les petits exploitants agricoles dont la productivité et l'accès aux marchés et aux ressources productives doivent être améliorés, (iii) les travailleurs déflatés, dont la grande majorité sont des femmes, ayant besoin d'une requalification ou d'une reconversion professionnelle, (iv) les salariés en situation d'emploi précaire dont les droits au travail doivent être appliqués. Pour mieux accompagner le processus de mise en œuvre de la PNE, la gouvernance de l'emploi nécessite d'être améliorée et c'est à ce titre que le PNSE apporte sa contribution pour le renforcement de capacités des collectivités territoriales décentralisées, des départements ministériels et des projets de développement par des activités structurantes sur l'environnement et les cadres institutionnels de l'emploi.

Avec un budget requis de US\$ 16 752 048 pour une période de 5 ans, le PNSE contribue à assurer le développement du pays par l'accroissement des possibilités d'accès de la population pauvre à un emploi décent qui procure des revenus stables et durables dans des conditions de dignité et d'équité. Pour cela, il entend agir sur le développement local des compétences, la dynamisation des secteurs générateurs d'emploi et l'amélioration du cadre légal et institutionnel de l'emploi. Des mécanismes et dispositifs de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PNSE sont conçus pour mieux planifier la réalisation des activités, mesurer les résultats atteints et en évaluer les impacts.

SIGLES ET ACRONYMES

AGOA	-	African Growth and Opportunity Act
AMF	-	Arrangement Multifibre
AREP	-	Agence Régionale d'Exécution de Programme
CAC	-	Centre d'Appui aux Communes
CAEP	-	Centre d'Apprentissage à l'Emploi et à la Production
CF HIMO	-	Centre de Formation HIMO d'Antsirabe
CNAPS	-	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNT	-	Conseil National du Travail
CNSPERP	-	Comité National de Suivi de la Promotion de l'Emploi et de la Réduction de la Pauvreté
COI	-	Commission de l'Océan Indien
CRSPERP	-	Comité Régional de Suivi de la Promotion de l'Emploi et de la Réduction de la Pauvreté
COMESA	-	Common Market Eastern and Southern Africa
CSFOP	-	Conseil Supérieur de la Fonction Publique
BCM	-	Banque Centrale de Madagascar
DMR	-	Développement des Métiers Ruraux
DSRP	-	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EF	-	Entreprise Franche
FDL	-	Fonds de Développement Local
FIREF	-	Fonds d'Insertion et de Réinsertion à l'Emploi Formel
GEFP	-	Groupement des Entreprises Franches et Partenaires
HIMO	-	Haute Intensité de Main-d'Oeuvre
ICOPE	-	Information et Conseil en matière d'Orientation Professionnelle et d'Emploi
ILDE	-	Initiatives Locales de Développement et d'Emploi
IMF	-	Institution de Microfinance
INSTAT	-	Institut National de la Statistique
INTRA	-	Institut National du Travail
LPN2D	-	Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
MAEP	-	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAP	-	Madagascar Action Plan
MDAT	-	Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire
MENRS	-	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
MFEB	-	Ministère des Finances, de l'Economie et du Budget
MICDSP	-	Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé
MINJUS	-	Ministère de la Justice
MJS	-	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPE	-	Micro et Petite Entreprise
MTPTM	-	Ministère des Travaux Publics, des Transports et de la Météorologie
OIT	-	Organisation Internationale du Travail
OMEF	-	Observatoire Malgache de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
OPCAEF	-	Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Entreprises Franches
PCD	-	Plan Communal de Développement
PFR	-	Plan de Formation Régional
PFSA	-	Plan de Formation du Secteur Artisanal
PIB	-	Produit Intérieur Brut
PME	-	Petite et Moyenne Entreprise
PN2D	-	Programme National de Décentralisation et de Déconcentration
PNE	-	Politique Nationale de l'Emploi
PNSE	-	Programme National de Soutien à l'Emploi
PNSP	-	Programme National du Secteur Privé
PRD	-	Plan Régional de Développement
R2E	-	Région d'Emergence de l'Emploi
SADC	-	Southern African Development Community
SMIE	-	Service Médical Inter-Entreprises
SNMF	-	Stratégie Nationale de Microfinance
UGP	-	Unité de Gestion de Programme
VATSI	-	Voy Asa Tsimialonjafy

I. INTRODUCTION

Engagé dans le processus d'ajustement structurel depuis plus de deux décennies et malgré les potentiels économiques que le pays possède, Madagascar figure aujourd'hui parmi les pays les moins avancés, avec un revenu national brut par habitant de 300 dollars US environ en 2005. Des programmes de réformes macro-économiques et sectorielles se sont succédés depuis la fin des années 90 mais le dynamisme du progrès est toujours perturbé par des chocs externes et des crises politiques internes ayant freiné le processus de transition socio-économique du pays.

Bien que le taux de création de richesses soit évalué à 4,7% pour l'année 2005 traduisant une conjoncture favorable amorcée depuis 2003, l'évolution de l'environnement macro-économique et structurel révèle la fragilité de l'économie et la faiblesse du développement humain, comme l'indiquent les chiffres suivants :

- En 2005, le ratio de pauvreté nationale est de 68,7% ; il est deux fois moins important dans les grands centres urbains que dans le milieu rural, ce qui dénote d'importantes disparités spatiales. Pour un pays essentiellement agricole, environ $\frac{3}{4}$ des ménages d'agriculteurs de subsistance ou semi-progressifs ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté.
- Entre 2001 et 2005¹, malgré la réduction du ratio de pauvreté en terme d'individus de 69,7% à 68,7%, les dépenses réelles des ménages per capita ont baissé de 1,4%. L'on observe une forte baisse des dépenses en milieu urbain (-19%), contre une légère hausse en milieu rural (+7%). Une baisse de la pauvreté en milieu rural de 77% à 73% est constatée alors qu'une urbanisation de la pauvreté prévaut, avec une augmentation significative de la pauvreté de 9,1% dans les grands centres urbains.
- Le marché du travail est articulé autour de plusieurs systèmes productifs d'inégale importance et obéissant à des lois de fonctionnement différentes :
 - o d'un côté, les agriculteurs² contribuent à plus de 80% de l'emploi national et le dysfonctionnement des marchés du travail se traduit par l'incapacité des ménages à obtenir un niveau de bien-être acceptable. En effet, les conditions de mobilisation des actifs ruraux sont difficiles car le secteur agricole est peu diversifié au niveau institutionnel³ et le niveau d'instruction des agriculteurs reste assez faible avec une tendance à se détériorer ces dernières années.
 - o de l'autre, le secteur moderne renferme 12,5% des individus actifs et seul le quart des travailleurs est touché par le système de salariat « protégé »⁴ visible surtout au niveau du secteur public.

¹ In Pauvreté, marché du travail et croissance pro-pauvres à Madagascar. Pr Jean-Pierre Lachaud. BIT. Août 2006

² Y compris les aides familiaux

³ 73% des agriculteurs ayant moins de 1,5 ha de terre. Source : EPM 2005

⁴ La cotisation à une caisse de retraite, le bénéfice de congés payés et d'une protection sociale constituant le contours fondamentaux de « salariat protégé »

- En outre, l'instruction demeure un facteur déterminant de réduction de la pauvreté. Les ménages dont le chef est sans instruction ont au moins deux fois plus de chance d'être dans le segment des très pauvres que ceux qui sont gérés par une personne ayant au moins le niveau du deuxième cycle du secondaire.

Si Madagascar a pu développer un processus de croissance pro-pauvres⁵ entre 2001 et 2005, les taux de croissance de l'emploi (3,7%) et de la productivité du travail (17,9%) figurent parmi les principaux facteurs ayant contribué à cette situation ; c'est la raison pour laquelle le Gouvernement malgache souhaite structurer davantage les actions de réduction de la pauvreté en s'appuyant sur le processus de promotion de l'emploi, en tant que vecteur de liaison et de relation entre la croissance économique et la diminution des inégalités.

En effet, afin de relever les nouveaux défis, le Gouvernement malgache a mis en place au sortir de la crise en 2002 une stratégie renforcée mettant l'accent sur des domaines prioritaires sur lesquels le pays devait combattre la pauvreté ; le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) est aujourd'hui relayé par un programme pluriannuel « Madagascar Action Plan ou MAP » pour la période 2007-2011.

La reconnaissance de la prééminence de l'emploi dans la réduction de la pauvreté et les inégalités amène le pays à définir la promotion de l'emploi parmi ses priorités ; le Programme National de Soutien à l'Emploi (PNSE) accompagne la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) dans la concrétisation des objectifs du MAP.

En effet, le MAP vise à démarrer une croissance rapide, mener à une réduction de la pauvreté et assurer le développement du pays en réponse aux défis de la mondialisation, et ce, conformément à la vision « Madagascar, naturellement ».

Par rapport à cette stratégie de réduction de la pauvreté, la PNE traduit un choix adopté par le pays pour placer l'emploi comme un levier majeur pour mieux combattre la pauvreté à travers une croissance durable plus équilibrée qui bénéficie aux pauvres ; d'où la fixation de l'enjeu du plein emploi au centre du principal objectif de la politique nationale de l'emploi.

En cohérence avec la politique nationale de l'emploi, le PNSE constitue un plan d'action pluriannuel dont la finalité s'aligne avec les objectifs du MAP et de la PNE.

II. PROCESSUS DE FORMULATION DU PROGRAMME

Le PNSE est formulé sur la base d'un processus méthodologique à 2 étapes (étape d'investigation et de formulation, étape de consolidation et de validation) dans la mesure où la valorisation de la participation et la recherche de l'appropriation, de la responsabilisation et de l'efficacité constituent les principes de base ayant conduit à la formulation et à la validation du programme.

⁵ Durant la période 2001-2005, le taux de croissance du bien-être social étant de 8,3%, soit un écart de 9,7 points par rapport au taux de croissance actuel des dépenses per capita de -1,4%, ce qui caractérise un processus de croissance pro-pauvres du marché du travail. Source : Pauvreté, marché du travail et croissance pro-pauvres à Madagascar. Pr Jean-Pierre Lachaud. BIT. Août 2006

2.1. Etape d'investigation et de formulation

Devant les enjeux que présente le PNSE par rapport aux objectifs visés par la PNE, la formulation du document a concilié les 2 importantes exigences suivantes :

- (i) permettre une large et effective participation de tous les acteurs au processus d'élaboration
- (ii) présenter une qualité technique en tant que cadre référentiel de programmation et de suivi.

Des études bibliographiques approfondies de la problématique de l'emploi à Madagascar ont permis d'aboutir à l'élaboration de la méthodologie de formulation adoptée en octobre 2005. Des premières consultations ont été réalisées dans les régions depuis novembre 2005 et le premier draft du PNSE a été rédigé en janvier 2006.

2.2. Etape de consolidation et de validation

Le processus de consolidation comporte les 3 phases distinctes et complémentaires suivantes :

- La formation d'un Groupe de Travail chargé de définir la méthodologie de consolidation et de conduire le processus a été effectuée en juin 2006 ; ce qui a permis au GT de valider le document-cadre fixant les axes méthodologiques de consolidation de la formulation du PNSE lors de l'atelier organisé en juillet 2006. D'autres réunions du Groupe de Travail ont permis de faire le point sur l'avancement des travaux et d'apporter les orientations nécessaires sur la base des rapports d'étape.
- L'approfondissement de certaines thématiques du PNSE par des consultations régionales et nationales a été réalisé en août et septembre 2006. Des responsables des groupements des employeurs et des organisations des travailleurs ont été consultés, en plus de ceux des ministères et de leurs démembrements, des banques et des institutions de microfinance (y compris Banque Centrale de Madagascar), de la cellule de pilotage du MAP.

Les consultations des principaux acteurs ont servi à partager les grandes orientations du PNSE et à recueillir leurs points d'intérêt et leurs propositions. 3 autres études relatives respectivement à la relation entre la croissance, la pauvreté et le marché du travail, aux groupes vulnérables et à la revue des programmes et projets de développement ont également été menées pour identifier et clarifier les problématiques de l'emploi.

- La version provisoire du PNSE est soumise à l'atelier national de concertation en octobre 2006 à l'issue duquel les observations et recommandations dégagées ont servi à finaliser le PNSE.

III. PERTINENCE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME

3.1. Promotion de l'emploi, une vision confirmée pour s'affranchir de la pauvreté

Depuis le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la pauvreté et l'emploi en septembre 2004 à Ouagadougou, la promotion de l'emploi entre dans les priorités du Gouvernement malgache pour mieux cibler les groupes vulnérables dans la lutte contre la pauvreté car la stabilisation des équilibres macro-économiques est nécessaire mais les effets restent encore insuffisants pour atteindre l'ensemble des couches les plus défavorisées⁶.

ENCADRE 1

Le travail décent est au cœur du progrès social et économique

« Le but fondamental de l'OIT aujourd'hui est que chaque femme et chaque homme puissent accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité ». - Juan Somavia, Directeur Général du BIT.

Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe divers éléments : possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, sécurité au travail et protection sociale pour les familles, amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise des décisions qui influent sur leur vie, égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.

Le travail décent devrait être au cœur des stratégies mondiales, nationales et locales relatives aux progrès économique et social. Il joue un rôle fondamental dans les efforts tendant à lutter contre la pauvreté et constitue un moyen de réaliser un développement durable fondé sur l'équité et l'inclusion. L'OIT œuvre à la promotion du travail décent dans le cadre de ses activités relatives à l'emploi, à la protection sociale, aux normes et aux principes et droits fondamentaux au travail et au dialogue social.

Source : www.ilo.org

C'est dans ce contexte que la politique nationale de l'emploi a été adoptée dès mai 2005 afin de confirmer les engagements pris par le pays et développer des instruments stratégiques de promotion de l'emploi.

L'on rappelle que les objectifs majeurs de la politique nationale de l'emploi sont les suivants : (i) favoriser un environnement propice à la croissance, à l'investissement et à l'emploi, (ii) appuyer le secteur privé, (iii) améliorer l'accès des travailleurs du secteur informel et du secteur rural à l'éducation et à la formation professionnelle pour une meilleure productivité, (iv) développer les activités génératrices de revenus, (v) assurer l'accès des groupes sociaux sensibles au marché de l'emploi.

Pour l'heure, la politique nationale de l'emploi constitue un des mécanismes d'intervention du pays pour poursuivre les objectifs du millénaire pour le

développement, et ce, dans le cadre de la vision « Madagascar, naturellement » et du Madagascar Action Plan (MAP) dont la réduction de 50% du taux de la pauvreté à l'horizon 2012 figure parmi les principaux enjeux.

L'élaboration du PNSE, en tant que plan d'action de mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, permet de disposer d'un outil d'action qui coordonne les flux d'initiatives et de contributions en faveur de la promotion de l'emploi décent dans le pays.

⁶ Cf. point I

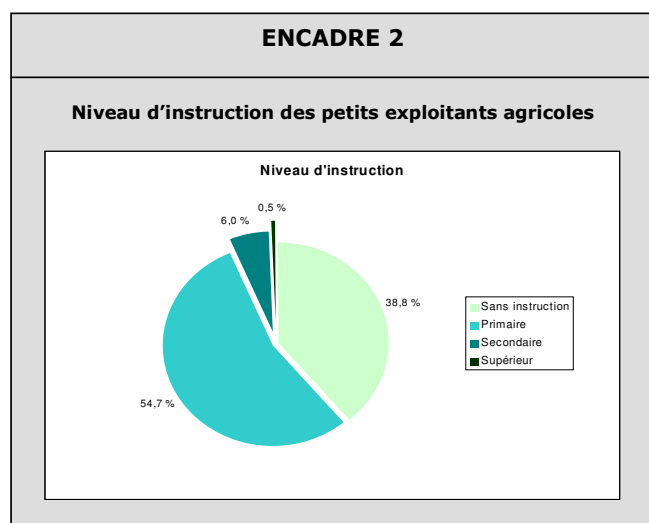
Par rapport aux défis poursuivis dans le cadre du MAP, les actions du PNSE s'articulent avec les lignes de développement choisies par le pays et donnent la priorité à la promotion des compétences et des activités rurales, à la décentralisation, à l'accroissement de la productivité des secteurs modernes et à la bonne gouvernance de l'emploi.

L'amélioration des climats d'investissement ainsi que la recherche de la productivité conforme à la promotion des principes, droits fondamentaux et normes du travail justifient amplement la contribution du PNSE aux appuis multiples en faveur des groupes vulnérables tant au niveau de l'employabilité que sur les conditions de promotion des emplois urbains et ruraux.

3.2. Groupes vulnérables, principales cibles du PNSE

Le PNSE est le plan d'action opérationnel qui accompagne la PNE pour la première phase de sa mise en œuvre couvrant les 5 années (2007-2011). En tant que tel, le PNSE doit établir un ordre de priorité dans les actions à entreprendre au cours de cette période parmi l'ensemble des objectifs fixés par la PNE. L'identification des groupes-cible participe au choix de ces priorités. Ainsi, le PNSE identifie-t-il ses groupes cibles sur la base de la catégorisation suivante des populations défavorisées sur le marché du travail⁷ :

- la population à faible employabilité et n'ayant pas accès aux opportunités de renforcement de cette employabilité
- la population victime de discrimination, de marginalisation ou d'exclusion vis-à-vis du marché de l'emploi (y compris, les personnes en situation de handicap)
- la population ayant un faible accès aux opportunités de développement en termes de génération de revenu.



A Madagascar, les $\frac{3}{4}$ de la population sont de petits exploitants agricoles dont 90% se trouvent en milieu rural⁸. Pour une très grande part, ces agriculteurs sont touchés par le sous-emploi et ont des difficultés d'accès au système éducatif et aux services sanitaires. Leur faible niveau d'instruction et de qualification (voir Encadré 2) les contraint à pratiquer une activité peu productive et peu rémunératrice. Il en résulte que les $\frac{3}{4}$ des individus des ménages de petits exploitants agricoles ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté et cela est à l'origine du taux de 70% de la pauvreté à Madagascar⁹. Le PNSE cible ce groupe socio-économique afin d'augmenter sa productivité et de diversifier ses sources de revenus.

⁷ In Etude sur l'emploi et les groupes vulnérables à Madagascar. Tsimalahy Randriamahaleo. BIT. Septembre 2006

⁸ In EPM 2005

⁹ In Pauvreté, marché du travail et croissance pro-pauvres à Madagascar. Pr Jean-Pierre Lachaud. BIT. Août 2006

Près de 3 femmes actives sur 4 sont des aides familiales en 2005 et seule 1 sur 10 est exploitante agricole (alors que seulement 30% des hommes sont des aides familiales et 1 sur 2 est un exploitant agricole). Seuls 2% des femmes actives sont des salariées protégées en 2005 tandis que ce pourcentage est deux fois plus élevé pour les hommes¹⁰. En moyenne, les femmes ont un revenu inférieur à celui des hommes de 34%¹¹. Le PNSE cible les femmes afin de réduire l'écart entre les statuts du travail selon le sexe.

La recherche d'un palliatif visant à minimiser le risque d'interruption du flux des ressources amène les ménages pauvres à faire travailler leurs enfants. Le fait que les enfants malgaches soient insérés dans le monde du travail de manière précoce (le taux d'activité des jeunes âgés de 6 à 14 ans étant de 20%) sous-tend entre autres le déficit du système actuel d'éducation et de formation. Parallèlement, le phénomène d'urbanisation de la pauvreté augmente la vulnérabilité des jeunes urbains ; le taux de chômage des jeunes âgés de 20 à 24 ans dans les grands centres urbains est de 16,5% (6,2% pour les hommes et 26,6% pour les femmes). En milieu urbain, 6 jeunes sont au chômage pour 1 adulte. En milieu rural, les enfants et les jeunes forment la majorité des aides familiales, pour la très grande majorité, non rémunérés. Tout cela amène le PNSE à cibler les jeunes – y compris ceux qui ont été des enfants travailleurs – afin d'augmenter leur employabilité.

Les effets de la fin des Arrangements Multifibres (AMF) et de la suppression de certains avantages de l'AGOA, ajoutés aux impacts sociaux du processus de privatisation¹², engendrent des conséquences défavorables sur l'emploi à court terme – tout particulièrement pour les femmes qui représentent l'écrasante majorité des employés des secteurs textile et habillement – en particulier lorsque la fermeture ou la liquidation des sociétés d'Etat n'est pas suffisamment compensée par le développement des entreprises privées susceptibles d'assurer un nouveau dynamisme des embauches à plus long terme. Les licenciements massifs génèrent l'accroissement de la vulnérabilité des travailleurs déflatés dont la requalification et la reconversion professionnelle (emploi salarié, auto-emploi, micro et petite entreprise) nécessitent d'être prises en compte.

Enfin, la qualité des emplois salariés s'est détériorée ces dernières années à Madagascar. En 2005, un tiers des salariés était rémunéré moins que le salaire minimum d'embauche (contre ¼ en 2001) et la proportion de «mauvais emplois salariés¹³» touchait 12% des travailleurs, un chiffre en hausse de près de 4 points depuis 2001.

Le PNSE cible donc en priorité les groupes suivants :

- les jeunes, femmes et hommes, n'ayant pas accès à la formation professionnelle et à l'information sur les métiers et l'emploi aussi bien en milieu urbain que rural ;

¹⁰ Ibid. p. 26.

¹¹ EPM 2005

¹² Le rapport de la Banque Africaine de Développement en 2005 faisant état de 35 transactions achevées sur un total de 53 entreprises publiques. Selon le rapport du FMI en 2006, le Gouvernement prévoit de poursuivre ce processus en 2006-2007 avec la liquidation de 22 entreprises publiques.

¹³ Les « mauvais emplois » sont ceux qui ne permettent pas de faire vivre la famille médiane, le seuil étant de 24 070 Ariary par mois en 2005.

- les petits exploitants agricoles dont la productivité et l'accès aux marchés et aux ressources productives doivent être améliorés ;
- les travailleurs déflatés, dont la grande majorité sont des femmes, ayant besoin d'une requalification ou d'une reconversion professionnelle ;
- les salariés en situation d'emploi précaire dont les droits au travail doivent être appliqués.

Le PNSE se fixe donc comme priorité d'accroître l'accès à l'emploi décent pour les groupes les plus défavorisés sur le marché du travail. Ceci ne signifie pas que d'autres groupes ne sont pas également importants ; par exemple, la création d'emploi dans les secteurs sociaux, tels que l'éducation ou la santé, en particulier dans le secteur public offre non seulement des opportunités de création d'emplois qualifiés et décentement rémunérés, mais est aussi essentielle à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Cependant, le PNSE portant sur une période de 5 ans, il est nécessaire de faire des choix et de fixer des priorités d'action. L'accès à l'emploi décent des groupes les plus vulnérables est apparu comme prioritaire par rapport à toutes les autres actions à mener dans le domaine de l'emploi.

3.3. Contribution des partenaires au développement dans la promotion des programmes et projets de réduction de la pauvreté

Le Gouvernement malgache, avec l'assistance des bailleurs de fonds, développe des programmes et des projets devant permettre de réduire la pauvreté. Avec les institutions de Bretton Woods, la Banque Africaine pour le Développement (BAD), l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) constituent les premiers contributeurs de financement pour le pays. Des financements bilatéraux, à l'instar de la France, des Etats Unis, de la Norvège, de la Suède, du Japon, de la Chine et autres pays liant des accords de coopération avec Madagascar, complètent l'apport des communautés multilatérales.

Parmi les domaines d'interventions auxquels sont destinés les appuis extérieurs, l'on peut citer les finances publiques, la bonne gouvernance, le développement rural, l'éducation, la santé, les infrastructures, le transport, la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies infectieuses, les mines et l'environnement. Près de 80% des fonds débloqués ont servi à financer des programmes et projets relevant des 4 secteurs suivants : infrastructures et transports, secteurs sociaux, appui macro-économique, développement rural¹⁴.

La revue des programmes et projets de développement dans le pays a permis de relever les principaux constats¹⁵ suivants :

- Au niveau de la formulation des projets, l'interdépendance des objectifs est la plupart du temps mal exprimée et les objectifs sur l'emploi restent généralement flous.

¹⁴ Source : MEFB. 2004

¹⁵ Cf. Etude sur la revue et l'évaluation des fonds, projets, programmes et mesures de promotion de l'emploi passés ou en cours à Madagascar. Rapport provisoire. Zakamiadana Ramahandrisoa Jean-Claude. BIT. Août 2006

- Sur le plan de mise en œuvre, la faible pro-activité des compétences locales et l'insuffisance dans la maîtrise des procédures d'opération des bailleurs sont une des sources des résultats insatisfaisants obtenus.
- Pour le suivi des projets, des difficultés de collecte de données statistiques sont récurrentes dans le système d'information et cela impacte sur l'avancement des projets. Les informations sur l'emploi sont quasi-inexistantes et souvent ne figurent pas parmi les indicateurs des projets.

Ces lacunes affectent les possibilités d'optimisation des effets d'entraînement des projets ; ceux-ci n'ont pu ainsi créer des mécanismes multiplicateurs de croissance. Par exemple, la précarité des emplois créés est relevée sur la contribution de plusieurs projets portant sur le développement des infrastructures, malgré les effets importants sur la croissance qu'ils génèrent.

Au niveau des départements sectoriels, ces derniers ne sont pas suffisamment outillés pour identifier et analyser toutes les options de politique macro-économique et sectorielle en vue d'orienter les choix valorisant l'emploi ; cela traduit le manque d'une véritable politique de l'offre formulée sous forme de mesures cohérentes en matière, notamment, des investissements publics et de la fiscalité.

La revue des programmes a permis de noter que des acquis en terme de création d'emplois productifs ont été obtenus dans le cadre de certains projets¹⁶ mais exploités de manière souvent isolée, ce qui n'a pas engendré des effets de synergie en matière de développement.

Le saut transformationnel sur le plan socio-économique impulsé par le MAP ne peut avoir lieu que si l'on s'attache à instaurer un cadre propice à des réformes juridiques et institutionnelles visant à mieux adapter les politiques et stratégies nationales et à renforcer les capacités des institutions.

IV. PRESENTATION DU PROGRAMME

4.1. L'objectif de développement du PNSE

Le PNSE a pour finalité la généralisation de l'emploi décent pour réduire la pauvreté dans le pays.

Il contribue ainsi à assurer le développement du pays par l'accroissement des possibilités d'accès de la population pauvre à un emploi décent et à des revenus stables et durables, dans le cadre du plan d'action stratégique de réduction de la pauvreté (MAP) basée sur une croissance rapide en réponse aux défis de la mondialisation. Pour cela, le PNSE entend agir sur le développement local des compétences, la dynamisation des secteurs générateurs d'emploi et l'amélioration du cadre légal et institutionnel de l'emploi.

¹⁶ Des projets d'infrastructures ayant eu des effets importants en terme de création d'emploi et de lutte contre la pauvreté

4.2. Les axes stratégiques, les objectifs immédiats et les indicateurs du programme

Les objectifs spécifiques du PNSE s'alignent avec ceux de la PNE qui représente l'engagement du pays pour la promotion de l'emploi décent. Le PNSE repose sur les 3 axes stratégiques suivants :

- Axe stratégique 1 : Développement local des compétences
- Axe stratégique 2 : Dynamisation des secteurs générateurs d'emploi
- Axe stratégique 3 : Amélioration du cadre légal et institutionnel de l'emploi.

Le développement des axes stratégiques du PNSE s'articule avec les politiques et instruments de promotion macro-économique et sectorielle du pays, notamment :

- la politique générale de l'Etat pour que le PNSE puisse répondre aux priorités nationales
- la lettre de politique nationale de décentralisation et de déconcentration pour mieux cadrer les actions avec les priorités régionales et locales et privilégier la mise en commun des ressources
- le programme national du secteur privé de façon à privilégier les synergies et les complémentarités au niveau des objectifs recherchés et des modes d'intervention vis-à-vis des secteurs et cibles communs
- le programme national du développement rural de manière à valoriser la promotion de l'emploi sur les acquis des approches développées et les résultats obtenus par les différents projets initiés dans le cadre de ce programme
- les plans de formation régionaux développés par le MENRS pour optimiser les ressources disponibles et mieux orienter les actions vers des objectifs et approches partagés
- la stratégie nationale de microfinance pour que les outils de promotion de l'emploi puissent s'aligner avec les objectifs recherchés par les différents acteurs et contribuer à mieux répondre aux attentes des populations ciblées.

Le PNSE valorisera des liens de complémentarité avec les programmes sectoriels par rapport aux besoins d'économie d'échelle et de convergence des actions sur le terrain.

Enfin, le PNSE fixe ses orientations sur la base des défis et des objectifs globaux du pays qui sont la réduction de la pauvreté et le développement durable. Des indicateurs d'impact de long terme et des indicateurs de tendance permettent de suivre l'avancement du programme¹⁷.

Le cadre logique du PNSE est présenté dans le tableau ci-dessous :

¹⁷ Un glossaire des différents indicateurs figurant en Annexe 1

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME NATIONAL DE SOUTIEN A L'EMPLOI

	Indicateurs de tendance et d'impact				Moyens de vérification	Hypothèses/Facteurs
	Indicateurs	2005	2009	2011		
Objectif de développement : Contribuer à généraliser l'emploi décent pour réduire la pauvreté	- Taux de chômage urbain des jeunes de 15-24 ans : * hommes * femmes - Taux de sous-occupation en milieu rural - Taux de croissance du taux d'emploi pro-pauvres	9,1% 18,9% 45,5% 3,7% (2001-2005)	7% 13% 27% 3% (2005-2009)	6% 6% 10% 4% (2007-2011)	- Enquête EPM - Enquête EPM - Enquête EPM - Enquête EPM	- Taux de croissance économique passant de 4,6% à 10% en 2011 - Stabilité macro-économique et socio-politique renforcée - Taux d'investissement en progression atteignant plus de 20% en 2011
AXE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPEMENT LOCAL DES COMPETENCES						
Objectif immédiat 1 : Renforcement de l'employabilité des groupes vulnérables	- Part des agriculteurs ayant bénéficié d'une formation professionnelle - Part des ruraux non agriculteurs ayant bénéficié d'une formation professionnelle	3,1% 13%	9% 20%	18% 30%	- Enquête EPM - Enquête EPM	- Amélioration progressive de l'efficacité interne et externe du système éducatif - Collaboration des structures de facilitation et de promotion des investissements et des échanges avec le PNSE
Objectif immédiat 2 : Promotion d'initiatives locales de développement et d'emploi au niveau des collectivités territoriales décentralisées (CTD)	- Taux de pluriactivité en milieu rural - Part de l'emploi informel non agricole rural dans l'emploi total	39,4% 3,1%	45% 5%	50% 7%	- Enquête EPM - Enquête EPM	- Augmentation du budget général alloué aux CTD - Nette amélioration du système de fiscalité locale - Augmentation des investissements privés dans les régions - Performance renforcée des secteurs secondaires et tertiaires dans les régions, surtout dans les mines, le tourisme et la pêche

	Indicateurs de tendance et d'impact				Moyens de vérification	Hypothèses/Facteurs
	Indicateurs	2005	2009	2011		
AXE STRATEGIQUE 2 : DYNAMISATION DES SECTEURS GENERATEURS D'EMPLOI						
Objectif immédiat 3 : Intégration de l'emploi dans les mécanismes macro-économiques et sectoriels de programmation et de suivi-évaluation	- Taux de croissance du taux de l'emploi	1,5% (2001-2005)	3% (2005-2009)	4% (2007-2011)	- Enquête EPM	- Existence de mesures d'amélioration de la capacité de cadrage et de prévision macro-économique, des outils d'évaluation économique
Objectif immédiat 4 : Augmentation des flux financiers pour promouvoir l'emploi indépendant et la micro et petite entreprise	- Taux de pénétration de microfinance	5%	8%	12%	- Rapport d'étude	- Existence de stratégie de promotion de l'entrepreneuriat privé
	- Part de crédit bancaire au secteur privé dans le PIB	10%	12%	15%	- Rapport d'étude	- Amélioration de la sécurité foncière des petits exploitants agricoles pour faciliter l'accès aux mécanismes de crédit
Objectif immédiat 5 : Amélioration de la productivité des entreprises et des ruraux	- Taux de croissance de la productivité du travail pro-pauvres	17,9% (2001-2005)	20% (2005-2009)	20% (2007-2011)	- Enquête EPM	- Existence d'une stratégie de promotion des exportations et d'amélioration de la compétitivité
	- Taux de croissance des salaires réels des entreprises privées	-38,2% (2001-2005)	4% (2005-2009)	8% (2007-2011)	- Enquête EPM	- Net accroissement du degré d'intégration régionale au profit de l'amélioration de la balance commerciale - Meilleure intégration du secteur informel dans le circuit économique - Promotion de la recherche/développement en faveur du monde rural - Généralisation de la promotion de la qualité et de la normalisation des produits agricoles

	Indicateurs de tendance et d'impact				Moyens de vérification	Hypothèses/Facteurs
	Indicateurs	2005	2009	2011		
AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL						
Objectif immédiat 6 : Renforcement de la législation du travail en faveur de la promotion de l'emploi décent	- Proportion d'emplois salariés non protégés	75,2%	72%	65%	- Enquête EPM	- Efficacité des organes tripartites de concertation dans le traitement des questions touchant l'emploi et le travail
	- Proportion des emplois rémunérés moins que le salaire minimum	31,4%	22%	12%	- Enquête EPM	- Nécessité de plaider au niveau du Parlement
	- Proportion des mauvais emplois salariés	12%	8%	6%	- Enquête EPM	- Efficacité de l'administration de l'emploi dans les mesures de prévention et de contrôle
Objectif immédiat 7 : Renforcement de la gouvernance de l'emploi	- Taux de diminution des litiges du travail	-	30%	50%	- Rapport d'étude	- Valorisation du dialogue social au niveau macro et micro-économique
	- Taux d'efficacité des services de promotion de l'emploi	30%	50%	70%	- Rapport d'étude	- Prise de conscience et internalisation par les acteurs de la transversalité de l'emploi - Allocation appropriée des ressources en faveur de la promotion de l'emploi

V. STRATEGIES OPERATIONNELLES DU PROGRAMME

Le PNSE sera mis en œuvre pour une durée de 5 ans, soit de 2007 à 2011. Il constitue un plan d'action imprimant la démarche méthodologique, programmatique et réaliste des principaux acteurs socio-économiques de l'emploi pour faire face aux défis de la réduction de la pauvreté dans le pays.

La stabilisation des équilibres macro-économiques, impulsée par les effets productifs et convergents des politiques et stratégies sectorielles et les impacts du désendettement, concourra à court et moyen termes à renforcer les bases de développement des initiatives privées créatrices de richesses et promotrices d'emploi décent.

Nourrissant de vastes opportunités et perspectives offertes par l'environnement social et la consolidation de la relance économique projetés à travers le MAP, le PNSE se détermine comme un instrument facilitateur et régulateur qui accompagnera le processus économique vers des objectifs sociaux et transversaux plus ciblés et voués en faveur de l'emploi. Le PNSE recherche ainsi des socles d'ancrage en terme de domaines et champs d'intervention pouvant entraîner des effets maximaux sur les différents politiques et programmes de développement.

C'est dans ce contexte et cette projection que les principaux objectifs de développement auxquels contribue le PNSE se déclinent sous forme des axes stratégiques suivants :

- Axe stratégique 1 : Développement local des compétences
- Axe stratégique 2 : Dynamisation des secteurs générateurs d'emploi
- Axe stratégique 3 : Amélioration du cadre légal et institutionnel de l'emploi.

D'ores et déjà, il est utile de mentionner que certains objectifs spécifiques ou produits envisagés du PNSE figurent dans d'autres cadres programmatiques et institutionnels ; cependant, le PNSE marque l'apport synergique et complémentaire, tant sur le plan de méthodologie que de mécanismes d'intervention, destiné à mieux orienter l'effort des actions vers des résultats escomptés et communs.

5.1. AXE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPEMENT LOCAL DES COMPETENCES

Le pays doit parvenir à créer et développer à un rythme rapide des emplois décents dans l'ensemble des secteurs économiques en recherchant l'accroissement de la productivité par le renforcement des qualifications et l'adaptabilité des ressources humaines et en contribuant à l'amélioration des possibilités d'emploi décent dans les secteurs prioritaires.

Le PNSE vise ainsi les 2 objectifs immédiats suivants :

- Renforcer l'employabilité des groupes vulnérables
- Promouvoir des initiatives locales de développement et d'emploi au niveau des collectivités territoriales décentralisées.

1. Le renforcement de l'employabilité des groupes vulnérables

L'on constate que 94% des travailleurs n'ont pas eu de formation professionnelle¹⁸. Seulement 3% des agriculteurs¹⁹ et 13% des indépendants (employeurs non agricoles) ont suivi une formation ; ces statistiques montrent une disparité spatiale en matière d'accès à la formation car la situation est nettement moins criante²⁰ dans les grands centres urbains, vu que des formations sont concentrées dans quelques chefs-lieux de province.

Cette situation appelle à la valorisation des ressources humaines et la formation professionnelle ; en effet, la formation professionnelle constitue un levier de base de la promotion de l'emploi car elle contribue à offrir la qualification professionnelle aux individus et à mettre la qualité des ressources humaines en adéquation avec les impératifs et les opportunités de développement.

Le pays possède aujourd'hui un avantage comparatif indéniable sur des secteurs porteurs comme le tourisme, les mines, la pêche, eu égard à la richesse de sa biodiversité et de son sous-sol. La formation constitue un important vecteur pour contribuer au développement des poches de croissance économique dans des régions où il n'existe pas d'opportunités d'emplois et de revenus, par le biais des investissements à promouvoir.

C'est dans ce cadre que le programme compte obtenir les principaux résultats suivants, à savoir :

- *L'accès à l'information sur les formations et les métiers au niveau local est facilité*

Dans le contexte d'ouverture économique qui prévaut, la marginalisation des groupes défavorisés, surtout les jeunes, par rapport à l'accès à l'information comporte un risque socio-économique important et il apparaît impératif d'établir une stratégie adaptée visant à les insérer dans les flux informationnels concernant leurs préoccupations premières d'insertion à la vie active.

En effet, aucun mécanisme d'information et de conseil permanent et coordonné n'existe aujourd'hui dans le pays pour permettre de mieux orienter toutes les personnes désireuses de se renseigner sur les opportunités et les possibilités d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. Certes, des salons et fora sur l'emploi sont organisés sur la base des initiatives-spot ou des activités des projets mais ceux-ci manquent de mécanisme de suivi pour assurer l'efficacité d'un véritable levier de promotion de l'emploi.

¹⁸ Source : INSTAT – EPM 2005

¹⁹ Source : INSTAT – EPM 2005

²⁰ 14% des travailleurs ayant eu une formation professionnelle en milieu urbain. Source : EPM 2005

Sur le terrain, plusieurs projets et entités à caractère public et semi-privé opèrent dans des actions de promotion sectorielle (industrie, artisanat, développement rural, microfinance, commerce, jeunesse, population, etc.) avec plus ou moins des objectifs indirects d'emploi sans qu'un minimum de coordination ne s'établisse pour tirer profit des synergies et complémentarités que cela pourrait engendrer. Chaque projet, chaque entité ou chaque collectivité développe séparément son système d'information envers ses bénéficiaires ciblés sans que le public ne parvienne à en tirer le maximum d'avantages.

Eu égard au parcours de combattant auquel il faut aujourd'hui s'atteler pour chercher et trouver un emploi, les groupes vulnérables sont de fait exposés au risque de discrimination de l'accès à l'emploi par l'information car l'intelligence du cheminement n'est pas accessible à tout le monde.

Le PNSE vise donc à offrir la possibilité d'être informé et conseillé sur les mécanismes et dispositifs d'insertion et de réinsertion professionnelle à l'ensemble de la population ; de manière générale, les bénéficiaires seront des primo-demandeurs d'emploi, des travailleurs peu qualifiés en situation d'emploi et de perte d'emploi.

Pour cela, le programme va mettre en place un système ICOPE (Information et Conseil en matière d'Orientation Professionnelle et d'Emploi) qui sera développé en réseau partenarial avec les entités publiques, privées et associatives pouvant être concernées de façon directe et indirecte par l'emploi, telles que, sans pour autant être exhaustives :

- les services régionaux de la population, de la jeunesse, de l'artisanat, de l'emploi, de l'éducation, etc.
- les chambres de commerce, les chambres de métier, le « tranoben'ny tantsaha » et autres chambres consulaires
- les groupements des employeurs et les organisations des travailleurs
- les espaces de promotion sectorielle (espace de promotion de l'artisanat, des mines, ...)
- les établissements de formation.

Comme chaque entité a sa propre « clientèle » ou les personnes qui ont l'habitude de la fréquenter, le PNSE apporte ses appuis pour la formation de 220 conseillers ICOPE issus des entités partenaires sur tout le territoire. Chaque conseiller travaillera au sein de sa propre structure mais avec des instruments du réseau ICOPE et dans un cadre coordonné d'une mise en commun du système d'information et de la méthodologie de conseil.

Dès le début, le PNSE s'attache également à étudier le schéma optimal²¹ pour permettre de pérenniser le mécanisme ICOPE en consolidant les expériences développées et ce, en fonction des besoins exprimés par les cibles et les principaux acteurs.

²¹ L'animation du réseau ICOPE pouvant relever des compétences de VATSI ou de OMEF (voir point 5.3)

- *L'accès à la formation professionnelle communautaire est facilité*

Le sous-emploi lié à l'inadéquation du travail touche aujourd'hui 4 malgaches sur 10 et l'objectif est de le réduire à un taux de 25% à l'horizon 2012²². Les réalités de sous-occupation en milieu rural sont encore plus criantes car 60% de la population rurale est concernée.

L'analyse a montré que l'employabilité de la population rurale reste à un niveau très bas en raison du faible niveau d'instruction et cela impacte sur la productivité rurale de manière globale.

L'accès de la population rurale à un mécanisme opérationnel et efficace de formation pour la promotion de l'employabilité et de l'autonomie économique constitue une des solutions apportées par le PNSE puisque celle-ci constitue un des canaux d'acquisition de connaissances et de transfert de compétences, notamment en zone rurale et dans le secteur informel, et compense ainsi le faible accès au réseau de formation formelle. La formation pour la promotion de l'employabilité et de l'autonomie économique est destinée au renforcement de capacités des jeunes et des femmes, des communautés où règne une pénurie d'emplois formels.

Les activités développées seront articulées avec les lignes de développement des communes ciblées car les formations et les appuis post-formation²³ devront viser une meilleure professionnalisation des ruraux par rapport aux opportunités économiques susceptibles de générer des revenus et des emplois que chaque commune compte promouvoir.

Le programme de formation, suivant les directives d'un manuel d'opération conçu par le PNSE, sera mis en oeuvre avec l'appui des établissements publics et privés de formation partenaires et issus desquels 440 formateurs et intervenants seront formés. Le PNSE compte ainsi renforcer les capacités de 50 000 personnes pour permettre leur accès aux emplois salariés et indépendants.

- *Les jeunes ruraux ont obtenu et/ou renforcé leurs qualifications*

Comme pour tous les autres pays en voie de développement, la pauvreté est multidimensionnelle à Madagascar et se manifeste, entre autres, à travers l'état de déficit éducatif de la population dont une des manifestations visibles est l'analphabétisme ; en effet, le pays connaît une situation d'analphabétisme rural sans précédent avec 59%²⁴ de la population classé sans instruction en raison de l'important phénomène de déscolarisation et de déperdition scolaire.

²² Source : MAP en cours d'élaboration

²³ Voir principaux liens avec résultats opérationnels 1.1, 2.1 et 4.1

²⁴ Source : EPM 2005

Or, plus de 185 000 personnes²⁵ affluent chaque année sur le marché de l'emploi et parviennent difficilement à réussir leur première insertion professionnelle du fait du niveau et de la qualité de leur formation. L'instabilité de l'emploi due aux effets de la privatisation et de la forte concurrence mondiale fait également ressortir l'acuité de la déqualification des jeunes qui éprouvent des difficultés pour se réinsérer ou s'auto-employer.

Pour l'heure, le déficit de qualification est ressenti par le secteur privé et il est reproché à l'enseignement technique et de formation professionnelle de produire des diplômés ne correspondant pas entièrement aux besoins du marché du travail.

L'offre des établissements publics et privés de formation professionnelle apparaît très fragmentée et faiblement diversifiée²⁶ ; cette situation montre que les établissements n'ont pas su s'adapter aux besoins des régions et de développement des marchés. C'est dans ce cadre que le Gouvernement met aujourd'hui en œuvre de nouveaux plans de formation régionaux (PFR) visant à mieux adapter les offres de formation professionnelle par rapport aux besoins du marché de travail.

Par le nouveau plan d'action « Développement des Métiers Ruraux » fondé sur la valorisation des formations à cycle court basées sur des niches d'emploi offertes en terme d'insertion, de réinsertion et d'auto-emploi, le PNSE relève le défi selon lequel il est primordial de rationaliser la production des services de formation professionnelle pour satisfaire les besoins en compétence du marché du travail.

Les établissements publics et privés de formation professionnelle seront mis en compétition pour offrir des services de formation adaptés aux besoins d'insertion professionnelle des jeunes. Les critères d'éligibilité et de choix reposeront sur la qualité de formation que les établissements pourront offrir selon les standards de formation qui seront établis dans le cadre du DMR.

Le PNSE mettra à contribution les groupements des établissements de formation technique et professionnelle au niveau provincial et régional ainsi que les conseils d'établissement au niveau local pour l'organisation et la mise en œuvre du DMR. 200²⁷ établissements publics et privés de formation professionnelle travailleront dans le cadre conjoint PNSE/PFR pour répondre aux besoins de qualification des jeunes ruraux.

En outre, l'effort développé par le PNSE porte également sur l'amélioration de l'accès des enfants pauvres à la formation professionnelle, vu la cherté des coûts de formation (frais d'inscription, frais de scolarité, coûts des matières d'œuvre, etc.).

²⁵ In Document-cadre de politique nationale de l'emploi

²⁶ In Education et formation à Madagascar : Vers une politique nouvelle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Banque Mondiale. Mars 2001

²⁷ Le nombre d'établissements agréés de formation technique et professionnelle étant évalué à 473 en septembre 2006 (Source : Direction de la Formation Technique et Professionnelle, MENRS)

Pour cela, le PNSE accorde une place capitale au principe de l'égalité des chances pour tous les jeunes malgaches car il est connu que la créativité, l'habileté et l'ingéniosité caractérisent ces jeunes sans distinction de classe sociale ; il sera ainsi institué pour une période de 4 ans un système de bourses d'étude pour 15 000 enfants les plus défavorisés pour garantir l'accès équitable au système de formation professionnelle initié dans le cadre du DMR.

Une évaluation du DMR sera effectuée à mi-parcours pour constater la dynamique de changement et d'amélioration que le programme aura insufflé en tant que vecteur du germe de sa propre pérennité.

Par ces 3 résultats attendus, le PNSE entend accorder une priorité à la formation au niveau local afin de répondre aux problèmes spécifiques de l'employabilité des groupes vulnérables ; l'action permettra sans doute à la fois d'ouvrir l'accès à de nouveaux emplois et d'impacter de manière positive sur la productivité et les revenus des bénéficiaires ciblés.

2. La promotion des initiatives locales de développement et d'emploi au niveau des collectivités territoriales décentralisées

Le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT) est en train de réaliser les principaux objectifs de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (LPN2D). Un Programme National de Décentralisation et de Déconcentration (PN2D) est en cours de finalisation pour accompagner la mise en œuvre de la LPN2D pour la période 2006-2015.

En articulation avec le PN2D, le PNSE a fait le choix d'orienter ses activités au niveau des collectivités territoriales décentralisées, vu que le développement à la base se trouve confirmé aujourd'hui parmi les priorités nationales. Cette option réclame en retour d'importants investissements humains et organisationnels qui garantiront l'appropriation par les acteurs locaux de la dynamique socio-économique impulsée ; c'est dans ce cadre que le PNSE appuie la promotion et la valorisation des initiatives locales de développement et d'emploi (ILDE).

- *Des ressources locales pérennes sont mobilisées en faveur de la formation des groupes vulnérables*

Le PNSE vise à promouvoir des ILDE qui reposent sur la prise de conscience des responsables, les compétences des collectivités territoriales décentralisées et les mesures locales d'incitation des initiatives socio-économiques pour la promotion d'emploi décent.

En effet, le processus ILDE s'inscrit comme une réponse stratégique et organisationnelle aux préoccupations d'une meilleure intégration des initiatives locales de soutien à l'emploi aux stratégies globales de développement communautaire. Les ILDE doivent insuffler en matière de développement local une véritable démarche d'auto-prise en charge et d'auto-promotion de la part des collectivités territoriales décentralisées.

L'approche ILDE tend à restaurer la cohérence des politiques au niveau territorial par la mise en place de partenariat « Public – Privé – Associatif » et la diffusion dans toutes les sphères locales de décision d'une culture ILDE. C'est dans ces perspectives qu'à l'image du MAP, les plans régionaux de développement (PRD) et les plans communaux de développement (PCD) doivent intégrer de manière concrète la dimension « formation et emplois locaux ».

Le PNSE réalise, sur la base des critères socio-économiques quantifiables et des variables statistiques mesurables, la cartographie de l'emploi²⁸ pour dégager les régions prioritaires qui nécessitent des appuis plus substantiels en matière de promotion de l'emploi ; ces régions sont qualifiées de « Régions d'Emergence de l'Emploi ou R2E ».

Pour une période de 5 ans, les 11 R2E identifiées bénéficient des appuis concentrés du PNSE, en terme de renforcement des capacités des acteurs locaux sur la gouvernance locale de l'emploi, d'appui à l'organisation de fora annuels sur le développement et l'emploi, de rencontres acheteurs-vendeurs pour des filières porteuses, etc., pour que des secteurs productifs et générateurs d'emploi puissent se développer sur la base des ILDE.

Le lien synergique PNSE/PN2D favorise la prise en compte des deux aspects suivants pour assurer des complémentarités opérationnelles (visée d'efficacité de modes d'intervention) sur la promotion des ILDE au niveau des 11 R2E :

- les opportunités et les possibilités de s'appuyer sur les Centres d'Appui aux Communes (CAC) mis en place actuellement par le MDAT pour coacher les communes rurales en matière d'administration communale, de mobilisation de ressources et des projets spécifiques touchant les domaines de développement rural
- l'apport du Fonds de Développement Local (FDL)²⁹ pour pérenniser les actions de promotion de l'emploi initiées par le programme.

Les 11 R2E vont bénéficier des appuis du PNSE pour l'élaboration des contrats-cadre « formation-production » qui s'appuient, entre autres, sur les ressources localement disponibles.

Sur ce plan, des liens de synergie seront établis entre les PFR, le PN2D et le PNSE, avec la prise en considération des expériences capitalisées des centres d'apprentissage à l'emploi et à la production ou CAEP, dans le but d'assurer la pérennité des mécanismes et dispositifs de formation au niveau des collectivités territoriales décentralisées.

²⁸ Voir point 5.3 relatif au système d'information sur l'emploi et la formation

²⁹ Le FDL étant déjà opérationnel sur financement de l'Etat malgache et des bailleurs de fonds et ayant pour principale vocation de développer les infrastructures rurales, le renforcement de capacités des communes et l'appui aux CAC

Les effets conjugués et induits des ILDE renforcent l'attrait des R2E aux investissements privés et impactent sans nul doute sur le phénomène de sous-emploi en vue d'atténuer la vulnérabilité des populations rurales.

CONCLUSION DE L'AXE STRATEGIQUE 1

En définitive, l'axe stratégique 1 relatif au développement local des compétences mobilise les acteurs locaux pour que des appuis et des ressources soient dégagés en faveur des groupes les plus vulnérables dans les perspectives de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès aux :

- **information et conseil pour des orientations professionnelles**
- **formation et qualification**
- **emploi et opportunités du marché du travail.**

Les appuis en direction du renforcement des capacités des responsables des collectivités territoriales décentralisées vont permettre de promouvoir des initiatives locales de développement et d'emploi et améliorer certainement l'efficacité de la gouvernance locale en matière d'emploi.

5.2. AXE STRATEGIQUE 2 : DYNAMISATION DES SECTEURS GENERATEURS D'EMPLOI

Le PNSE, un des leviers de la politique nationale de l'emploi, entend soutenir la dynamisation et le développement des secteurs et systèmes productifs et générateurs d'emploi ; pour cela, vu le caractère hétérogène des formes d'activités génératrices d'emplois et de revenus diversifiés, le PNSE touche l'essentiel des secteurs économiques liés de manière directe et indirecte à l'accès au développement des investissements et aux ressources productives.

Le but recherché par l'axe stratégique 2 consiste à augmenter, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, les offres et les opportunités d'emplois décents ; c'est la raison pour laquelle le PNSE entrevoit l'atteinte des 3 principaux objectifs immédiats suivants :

- Intégrer l'emploi dans les mécanismes macro-économiques et sectoriels de programmation et de suivi-évaluation
- Augmenter les flux financiers pour promouvoir l'emploi indépendant
- Améliorer la productivité des entreprises.

1. L'intégration de l'emploi dans les mécanismes macro-économiques et sectoriels de programmation et de suivi-évaluation

La Loi 2004-007 du 26/07/04 portant sur les lois de finance opte pour une nouvelle approche de programmation budgétaire reposant sur le budget-programme consolidé par un cadre de dépenses à moyen terme et un nouveau Plan Comptable des Opérations Publiques ou PCOP 2006.

Il s'agit d'une méthodologie de programmation et de gestion qui met surtout l'accent sur les résultats ; le Gouvernement recherche dans cette innovation une approche coordonnée et fixée sur des objectifs avec des indicateurs d'ensemble, ce qui rend la budgétisation par finalité stratégique (impacts et effets) plus proche de la traduction des grandes lignes des enjeux de l'action de l'Etat, en terme d'objectifs d'efficacité socio-économique, de qualité de service et d'efficience de gestion.

Le MAP, dans ses principales lignes directives, confirme la nouvelle approche sur l'introduction simultanée d'un système de programmation et de budgétisation des actions de l'Etat par objectif stratégique. Comme l'emploi constitue un des défis parmi lesquels va s'inscrire l'action du Gouvernement à travers le MAP et la PNE, il est jugé indispensable de conformer les objectifs des investissements publics et des programmes de développement du pays par rapport aux options stratégiques et opérationnelles valorisant l'emploi.

L'approche budgétaire concentrée sur des objectifs appelle ainsi les principaux acteurs à mieux définir leur action sur des orientations globales de l'Etat, notamment l'emploi.

- Le critère de création d'emploi est priorisé dans les programmes d'investissements publics et les projets de développement

ENCADRE 3		
Programme d'investissements publics par région, Année 2005		
Région	Montant en Ariary	en %
NATIONAL-CENTRAL	233 400 959 769	22,52
DIANA	46 739 039 367	4,51
SAVA	47 080 961 308	4,54
ITASY	16 375 560 248	1,58
ANALAMANGA	67 947 937 717	6,56
VAKINANKARATRA	32 078 757 335	3,10
BONGOLAVA	13 534 251 893	1,31
SOFIA	60 891 759 493	5,88
BOENY	56 781 114 640	5,48
BETSIBOKA	15 821 213 255	1,53
MELAKY	11 962 238 024	1,15
ALAO TRA-MANGORO	44 067 869 424	4,25
ATSINANANA	81 361 926 824	7,85
ANALANJIROFO	32 382 684 424	3,13
AMORON'I MANIA	19 905 513 178	1,92
HAUTE MATSIATRA	38 544 610 761	3,72
VATOVAVY-FITOVINANY	65 204 249 962	6,29
ATSIMO ATSIANANA	17 345 442 554	1,67
IHOROMBE	17 273 353 957	1,67
MENABE	24 919 896 048	2,40
ATSIMO ANDREFANA	42 029 542 933	4,06
ANDROY	24 705 687 286	2,38
ANOSY	25 865 429 600	2,50
ENSEMBLE	1 036 220 000 000	100,00

Source : In Etude préliminaire sur l'intégration de l'emploi dans le processus de programmation des investissements publics. Auteurs : MM. RATOLOJANAHARY Mamy et RABERINJA Robin

Depuis les 3 dernières années, les investissements publics augmentent de 42%³⁰ en moyenne par an ; le secteur des infrastructures forme la locomotive des investissements publics pour 42%, suivi des secteurs sociaux pour 29% et des secteurs productifs pour 16%. En outre, pour 2005, 77% des investissements publics sont destinés aux régions (voir Encadré 3 ci-contre).

En ce qui concerne le secteur privé, le développement des échanges commerciaux internationaux avec l'intégration de Madagascar dans les zones de libre échange (COI, COMESA, SADC, AGOA) ouvre des perspectives d'investissements générateurs d'emploi dans des secteurs de compétitivité comme le tourisme, l'industrie manufacturière tournée vers l'exportation, les ressources

halieutiques, le secteur agricole et les mines. Il est donc indispensable de donner une meilleure visibilité aux objectifs et résultats de création d'emploi.

³⁰ Source : Etude préliminaire sur l'intégration de l'emploi dans le processus de programmation des investissements publics. MM. Ratolojanahary Mamy et Raberinja Robin. BIT. Août 2006

Le PNSE contribue à jouer un rôle catalyseur, à travers un plan d'action interministériel et intersectoriel impulsé par le CNSPERP :

- au niveau des départements sectoriels, en apportant des méthodologies appropriées pour mieux déterminer « le contenu emploi » des différents objectifs des politiques macro-économiques et sectorielles ; il serait judicieux de cerner systématiquement la quantité et la qualité des emplois publics générés.
 - au niveau des programmes de développement, en visant tous les programmes, initiatives et projets de développement pour que ceux-ci puissent comporter des objectifs clairs et des modes de réalisation privilégiant l'emploi.
- Les capacités des principaux acteurs sont renforcées en matière de méthodologie et de convergence programmatique

Les appuis structurants du PNSE s'étendent au renforcement des capacités des responsables des ministères et des programmes de développement en matière de méthodologie et de convergence programmatique. Dans l'esprit de la loi 2004-007, les activités du PNSE permettent de valoriser la convergence programmatique et la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation tournées vers l'atteinte des résultats fondés sur l'emploi.

L'analyse des contraintes et la recherche de la répliquabilité des bonnes pratiques seront étudiées lors de l'évaluation de l'action du PNSE.

2. L'augmentation des flux financiers pour promouvoir l'emploi indépendant et la micro et petite entreprise

Le financement de l'économie est le pivot de la chaîne de la promotion de l'emploi car il articule le développement des investissements productifs avec la création d'emploi. Le PNSE contribue au développement des stratégies pour une augmentation substantielle des flux financiers dans l'objectif de promouvoir l'emploi indépendant et les micro et petites entreprises ; cependant, il est jugé fondamental de poursuivre l'amélioration de l'environnement financier pour pouvoir élargir les sources de financement au plus grand nombre. C'est dans ce cadre que le PNSE apporte son appui pour :

- une étude sur les possibilités de réforme des systèmes de refinancement de la Banque Centrale de Madagascar (BCM) ouverts aux institutions de microfinance (IMF)
- la mise en place des mécanismes de fonds de garantie et de crédit viables et pérennes pour promouvoir l'emploi indépendant
- le renforcement des capacités des IMF intervenant dans le financement des projets porteurs d'emploi.

Les besoins d'élargissement des offres de financement en direction des groupes vulnérables pour le financement des investissements productifs contraignent le PNSE à poser les jalons des solutions adaptées et durables.

- *L'accès aux ressources productives est facilité pour les groupes vulnérables*

Pour Madagascar, le financement de l'économie reste fragmenté et les ressources allouées aux micro et petites entreprises sont marginales. Les IMF interviennent surtout dans le secteur informel et les conditions d'accès au crédit restent prohibitives, vu la faiblesse des ressources dont elles disposent.

Le développement de l'emploi implique un programme de réformes du système financier afin de mieux promouvoir l'intermédiation financière. Le PNSE intègre des stratégies novatrices tendant à résoudre la faiblesse du taux de pénétration de la microfinance et l'adéquation des ressources finançant les activités d'auto-emploi. C'est dans ce cadre que le PNSE, en collaboration avec la Coordination Nationale de Microfinance, apporte son appui pour étudier les opportunités de refinancement de la BCM en faveur des institutions de microfinance. A priori, les statuts de la BCM ne s'opposeraient pas à l'extension du mécanisme de refinancement aux IMF pourvu que celles-ci respectent les conditions d'admission³¹ de la BCM.

L'étude permet d'analyser toutes les possibilités offertes pour la mise en place d'un mécanisme allégé en matière de transformation financière acceptable par rapport aux principes directeurs de gestion des risques et de transparence des comptes. L'étude d'opportunité et de faisabilité doit également concerner :

- les cadres réglementaires régissant les activités bancaires et microfinancières dans le pays en renforcement des nouvelles dispositions légales³² sur la microfinance
- l'accessibilité des IMF aux ressources de fonds de garantie interbancaire existant depuis 2003 dont l'Etat est actionnaire à quasi-égalité avec le secteur privé bancaire
- les perspectives de mobilisation de l'épargne populaire pour la diversification des produits financiers.

Le PNSE choisira des options méthodologiques et pratiques appropriées pour recevoir le maximum des points de vue des principaux acteurs monétaires et financiers du pays sur les résultats de l'étude et les recommandations qui s'y dégagent.

L'accès au refinancement de la BCM permettra sans nul doute d'amorcer une solution durable au financement des micro et petites entreprises, de desserrer les contraintes d'accès au financement en faveur des initiatives économiques génératrices de revenus et créatrices d'emploi ainsi que de moderniser les circuits financiers dans le cadre de la monétarisation plus accrue de l'économie rurale.

³¹ Agrément du CSBF, possession d'un compte à la BCM, assujettion au coefficient des réserves obligatoires

³² Loi n°2005-016 du 29/09/05 relative à l'activité et au contrôle des institutions de microfinance

Outre l'étude sur les possibilités d'élargissement des mécanismes de financement de l'économie rurale et du secteur de la micro et petite entreprise par l'accès au refinancement de la banque centrale, il est constaté l'intérêt à court terme de mettre à la disposition du PNSE des mécanismes opérationnels de financement des investissements productifs de base ouverts surtout à la promotion de l'emploi.

Le PNSE épouse les lignes directives actuelles de la Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) en renforçant l'accessibilité des groupes vulnérables au système de crédit développé par les IMF. Les liens possibles avec le Fonds d'Insertion et de Réinsertion à l'Emploi Formel (FIREF) seront également étudiés pour maximiser les modes de développement et de sécurisation des ressources.

Le PNSE développe, en faveur du financement des micro et petites entreprises, des mécanismes de garantie³³ et de crédit couplés avec des systèmes de refinancement et de cofinancement bancaire pour maximiser les participations bancaires et microfinancières dans le circuit du financement de l'économie orientée beaucoup plus vers le secteur des MPE et de l'emploi. Des IMF partenaires seront sélectionnées à partir des éléments de diagnostic basés sur des traits avérés de pérennité institutionnelle et des effets multiplicateurs escomptés à partir des spécificités et zones d'intervention pour que les ressources de garantie et de crédit mises à disposition favorisent le financement durable d'un maximum de projets porteurs d'emploi.

Dans le cadre de la sécurisation des fonds de garantie et de crédit, le PNSE appuie le renforcement des capacités des IMF de manière à rendre plus efficaces leurs interventions par rapport aux objectifs du programme.

4 000 associations et organisations opérant dans les secteurs productifs (agriculture, pêche, élevage, artisanat, mines, tourisme, ...) et 50 000 porteurs de projets bénéficieront des appuis des mécanismes de garantie et de crédit qui seront mis en place en partenariat avec les IMF et les institutions bancaires. L'action du PNSE favorise ainsi le renforcement de la bancarisation de l'économie rurale par l'amélioration du taux de pénétration de la microfinance.

A l'heure actuelle, la Coordination Nationale de Microfinance travaille sur plusieurs chantiers entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la SNMF, notamment, le système de contrôle de risque, la poursuite de la réorganisation de l'environnement de microfinance, la conception d'un système de garantie inter-IMF.

L'action du PNSE entre parfaitement dans les objectifs de la SNMF et la collaboration avec la Coordination Nationale de Microfinance permettra de développer des mécanismes microfinanciers adaptés en cohérence avec les priorités nationales.

³³ Selon les résultats de l'enquête sur les Entreprises à Madagascar parus en avril 2006 (MEFB, USAID, INSTAT), les rejets des demandes de micro-crédit sont expliqués par l'insuffisance de garantie pour 60% des cas et 20% pour dossier incomplet

En définitive, les actions de financement initiées par le PNSE vont stimuler la croissance économique et promouvoir l'emploi productif puisque une amélioration et une diversification des services financiers offerts par les IMF permettent aux plus pauvres, aux entreprises marginales du secteur informel et aux petites entreprises intervenant dans les secteurs porteurs ou prioritaires de générer davantage d'emplois productifs.

3. L'amélioration de la productivité des entreprises et des ruraux

Le caractère essentiellement rural de l'économie malgache et l'urbanisation grandissante de la pauvreté exigent des actions ciblées engendrant la création d'emplois urbains et ruraux par le secteur privé.

L'on note que plusieurs programmes et initiatives sont mis en place pour impulser des stratégies de développement du secteur privé et des dynamiques d'amélioration de l'environnement des affaires dans le pays, à l'instar du Programme National du Secteur Privé et de la mise en place de l'Economic Development Board of Madagascar pour ce qui concerne la promotion des investissements.

En synergie avec ces stratégies et programmes, le PNSE oriente ses actions dans le raffermissement de la productivité des entreprises pour que celles-ci puissent s'attacher à la valorisation du capital humain.

Pour cela, le secteur des entreprises franches, le secteur rural, l'approche HIMO, les micro et petites entreprises et l'artisanat constituent les principaux systèmes productifs pour lesquels le PNSE apportera ses appuis dans le cadre de la promotion de l'emploi.

- *La productivité du secteur des entreprises franches est améliorée*

Bien que le secteur des entreprises franches ne représente que 0,6% de l'emploi national, il est le premier secteur pourvoyeur d'emploi moderne privé³⁴ à l'heure actuelle et constitue à lui seul le tiers de la contribution du secteur manufacturier au PIB. Or, le défi auquel se trouvent confrontées aujourd'hui les entreprises installées en régime de zone franche à Madagascar est celui de la nouvelle donne mondiale issue de la fin de l'arrangement multifibre (AMF) en janvier 2005 et de certains avantages de l'AGOA.

Dans le contexte de la relance et de la dynamisation du secteur des EF, l'on estime que la formation professionnelle constitue à la fois un facteur essentiel de développement des entreprises par l'adaptation à l'évolution technologique et une nécessité pour les travailleurs pour le renforcement de leur qualification en vue d'une meilleure situation professionnelle.

³⁴ Le secteur des EF enregistrant 113 261 emplois en 2005 (Source : MICDSP/GEFP)

Tout cela a amené le GEFP et les organisations de travailleurs les plus représentatives³⁵ dans le secteur à s'engager depuis l'année 2005 dans une initiative de formation professionnelle continue. Les parties prenantes ont créé une structure dénommée Organisme Collecteur Agréé des Entreprises Franches ou OPCAEF³⁶ qui est chargé de piloter les actions de formation en faveur des entreprises franches membres et cotisantes³⁷.

Eu égard aux besoins de qualification et de compétence des travailleurs dans les différents métiers de la zone franche, le PNSE apporte des appuis en faveur des initiatives de formation professionnelle du GEFP selon les modalités qui restent encore à étudier.

En outre, vu que le secteur des entreprises franches constitue une niche d'activités créatrices d'emploi, il s'avère important de renforcer les capacités des responsables des entreprises dans le domaine de la législation du travail.

Cela amène le PNSE à concevoir avec le GEFP une stratégie appropriée de communication pour la vulgarisation des textes en vigueur sur l'emploi et le travail dans la perspective de former 350 responsables (employeurs et travailleurs confondus).

Les emplois induits par le développement du secteur des entreprises franches sont conditionnés par le maintien des avantages comparatifs du pays. Or, les effets de la fin de l'AMF sont lourdement ressentis avec la perte massive d'emploi ; 9 675 emplois sont perdus entre janvier 2005 et mai 2006³⁸.

Il est jugé indispensable que le pays puisse se doter de mécanismes pérennes de reconversion ou de requalification professionnelle des travailleurs concernés ; pour cela, le PNSE appuie la réalisation d'une étude d'impact relatif à l'important turn-over dans le secteur des EF dans l'objectif de mieux cerner les manifestations, l'ampleur, les causes et les effets du phénomène du turn-over et d'identifier les mesures d'accompagnement appropriées.

- *La qualité des productions et des produits des paysans est améliorée*

Le secteur rural, en particulier l'agriculture, est un élément-clé du développement de l'économie malgache car les conditions environnementales, l'ampleur de la population rurale, la faible productivité de l'agriculture, l'étendue de la pauvreté, le bas niveau du capital humain, la précarité des infrastructures et l'exiguïté du secteur industriel suggèrent un cheminement du développement fondé sur l'exploitation de l'avantage comparatif dans le milieu rural.

³⁵ Les syndicats étant les suivants : TM, UGTEM, SEKRIMA, SEREMA, FISEMA et FISEMARE

³⁶ L'OPCAEF ayant pour objet de collecter auprès des entreprises les contributions relatives à la formation professionnelle des entreprises et mutualiser les versements reçus dans le but de financer toutes les actions de formation professionnelles nécessaires au développement des entreprises franches membres, toutes catégories professionnelles confondues

³⁷ La cotisation étant fixée à 1% du salaire de base du mois – 1 conforme à la déclaration CNAPS

³⁸ Source : GEFP

Cela signifie qu'une croissance intensive en travail, en tant que facteur de réduction de la pauvreté, ne peut émaner que d'un développement rural.

En outre, le contexte économique dans lequel Madagascar évolue, à travers son intégration au sein des zones de libres échanges et son commerce avec le monde, constitue à la fois des opportunités et des menaces pour le développement rural puisqu'il est projeté la libéralisation de la quasi-totalité des échanges commerciaux d'ici 2012. C'est dans cette perspective que Madagascar met en œuvre le projet cadre intégré de l'OMC afin de préparer l'environnement des affaires aux grands rendez-vous liés aux engagements d'intégration.

Selon les objectifs poursuivis par le Programme National de Développement Rural (PNDR)³⁹, le pays, vu la base et le niveau de son développement, devra surtout jouer la carte de production agricole dans le concert de l'intégration régionale et la compétition à des marchés de plus en plus mondialisés ; c'est dans ces perspectives que le PNSE oriente ses actions vers la dynamisation de l'économie rurale en misant, d'une part, sur l'amélioration de la productivité des paysans dans les perspectives de renforcer la résilience et la dynamique du milieu rural, et d'autre part, sur la création d'activités artisanales de production et non agricoles comme développé sous l'axe stratégique 1.

En effet, de manière générale, le pays possède plusieurs structures de recherche, d'appui et de vulgarisation⁴⁰ mais les paysans restent toujours confrontés à la faiblesse de la productivité en raison de plusieurs facteurs⁴¹, dont l'accès aux marchés.

Compte tenu de l'importance du secteur agricole, l'action conjuguée de PNDR/PNSE s'oriente dans la dynamisation de l'économie rurale de manière à impacter de manière positive sur la promotion de l'emploi décent et la génération des revenus d'une grande partie des petits exploitants agricoles. Pour cela, le PNSE intervient au niveau des R2E pour identifier les besoins des communes et des structures productives de base susceptibles de bénéficier de son appui dans le cadre du programme de renforcement de capacités « Qualité – Productivité – Marché ». 500 communes seront concernées par la formation des producteurs dans le domaine des normes de qualité en vue d'accroître les possibilités d'ouverture des marchés et de la productivité. L'activité sera mise en œuvre en concertation avec le secteur privé et en synergie avec des structures de promotion des normes et du commerce.

La recherche de la productivité passe également par l'amélioration de l'accès aux informations commerciales adaptées au contexte rural car cela constitue des portes ouvertes aux producteurs pour l'intensification des exploitations et la création de nouveaux emplois.

³⁹ Passer d'une agriculture traditionnelle à une agriculture moderne et d'une économie de subsistance à une économie de marché constituant l'un des objectifs majeurs du PNDR

⁴⁰ Notamment les centres et projets comme GPI, PPI et Microhydrauliques, PSDR, FID, SAHA, FIFAMANOR, FOFIFA, PPRR, MCA, PIC

⁴¹ Notamment la sécurité foncière, l'accès au financement, la promotion des intrants, le désenclavement, la construction, la réhabilitation et l'entretien des aménagements hydro-agricoles et des infrastructures productives rurales, la fixation des prix, le conditionnement, le stockage

Le PNSE appuie la mise en place d'une stratégie de diffusion des informations commerciales pouvant toucher différents aspects de promotion rurale (évolution des prix, études de marché, techniques de production, rencontres acheteurs-vendeurs, etc.).

En définitive, l'objectif du programme repose sur l'impulsion d'un processus de valorisation des capacités des producteurs pour que la recherche permanente de la productivité puisse à terme être au centre des initiatives locales entretenues par les communes et les paysans eux-mêmes.

L'appui du PNSE aux communes et aux producteurs dans le cadre de la qualité et de la productivité engendrera des effets d'entraînement sur la maîtrise des techniques de production, la professionnalisation des organisations paysannes, la diversification et l'intensification des cultures, et ce pour l'amélioration des emplois ruraux.

- *La productivité des PME et bureaux d'études en BTP est améliorée grâce aux techniques HIMO*

Le réseau routier apparaît très insuffisant dans le pays, ce qui a des effets sur la productivité de l'agriculture et, plus généralement, le niveau de vie des populations. L'isolement et l'enclavement accroissent les coûts de transport et engendrent une incidence sur la pauvreté.

Cette situation fait que l'extension et l'amélioration de la qualité du réseau routier, des infrastructures de voirie en vue de désenclaver les zones rurales figurent parmi les défis auxquels s'attache le Gouvernement ; pour cela, pour la période 2007-2012, l'objectif fixé dans le MAP est d'aménager et d'entretenir 24 000 km environ de routes et pistes rurales et rizières.

La promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté rurale impliquent ainsi un effort particulier pour mieux intégrer les espaces ruraux à l'économie nationale. C'est dans ce cadre que l'approche HIMO joue un important rôle en matière de développement car le pays doit promouvoir un nombre important de petites et moyennes entreprises (PME) et de bureaux d'études qui exécuteront les travaux dont une partie se réalisera en approche HIMO.

De manière générale, les PME et bureaux d'étude en BTP sont confrontés à diverses contraintes et difficultés affectant leur productivité, notamment :

- l'incapacité de répondre aux appels d'offres, compte tenu du caractère complexe des documents requis et des critères d'éligibilité pour certains types de marchés
- le faible accès aux crédits bancaires impactant sur les capacités de fonctionnement et de développement des PME
- le faible accès des PME des régions aux informations sur les appels d'offres et l'évolution du contexte du secteur de BTP ainsi qu'aux offres de formation permettant d'entretenir leur niveau de maîtrise technologique.

Au niveau des régions, l'insuffisance de personnel qualifié, associée au faible niveau des PME dans la maîtrise des normes techniques, de l'exécution des travaux et de la gestion des chantiers, constitue le principal facteur de la faiblesse de la productivité des PME. Le PNSE, sur la base des expériences en matière de renforcement de capacités du Centre de Formation HIMO à Antsirabe, entend apporter ses appuis pour étudier la faisabilité de la mise en place des mécanismes régionaux de formation aux techniques HIMO.

L'étude cerne les besoins en formation des bénéficiaires potentiels ciblés pour aboutir à l'établissement d'un plan de formation sur une période de 5 ans, d'une part, et les propositions de variantes des offres de formation pour mieux circonscrire les mécanismes les plus appropriés, d'autre part.

A travers les mécanismes retenus, 1 000 PME⁴² et bureaux d'études seront formés aux techniques HIMO dans les perspectives de contribuer à rehausser leur productivité et à réduire le chômage au niveau local, vu les opportunités offertes en vue d'accéder aux marchés publics, de répondre aux critères des cahiers de charges et d'exécuter des services de qualité.

Les activités ciblées et menées dans le cadre du PNSE renforcent celles initiées par d'autres programmes et initiatives de développement visant à améliorer davantage l'environnement global du secteur des BTP et la productivité des entreprises.

- *L'accès des porteurs d'idées de projet aux services des structures d'appui et de conseil est facilité*

Comme énoncé précédemment, le PNSE favorise l'accès des groupes vulnérables aux mécanismes de financement des investissements productifs et des cycles d'exploitation.

Or, si le rapprochement de l'offre et de la demande de crédit est laissé sur la base des seuls mécanismes du marché, les pauvres⁴³ n'auraient pas du tout des possibilités d'accès aux ressources productives car ils n'ont ni les capacités techniques pour monter leur propre business plan ni les moyens pour louer les services des bureaux d'étude et des structures d'appui ; cela constitue donc l'une des principales contraintes pour les pauvres pour développer et potentialiser leurs idées de projet.

Le PNSE procède à la mise en place des mécanismes d'appui en faveur des porteurs de projet afin de rationaliser et de favoriser l'accès des groupes vulnérables au financement de leurs projets de création.

⁴² L'objectif de 1 000 PME et BE étant calculé sur la base des défis du MAP et des standards de formation aux techniques HIMO

⁴³ Quel que soit le milieu, seulement 13% environ des indépendants ou des employeurs non agricoles ayant suivi une formation

L'action permet de rendre opérationnel un mécanisme destiné à promouvoir et encadrer les micro et petites entreprises en offrant aux porteurs de projet des services d'appuis diversifiés couvrant le processus du montage de dossiers bancables à la gestion de la pérennité des entreprises créées.

Pour cela, les structures d'appui au développement des entreprises ont un rôle important à jouer pour l'encadrement et l'accompagnement des porteurs de projets en vue de renforcer leurs capacités tant sur l'incubation des idées de projet que sur le montage des business plans. Les structures d'appui conseillent également les promoteurs dans la gestion et le développement de leurs entreprises afin de concourir à la diminution de risque de mortalité ainsi que dans la formalisation progressive de leurs activités.

Pour rendre efficaces les appuis et conseils en faveur des porteurs de projet, le PNSE favorise la promotion des structures d'appui locales (organisations faîtières, chambres consulaires, consultants indépendants, etc.) pouvant fournir des services de proximité répondant aux besoins de développement des micro et petites entreprises ; c'est la raison pour laquelle des renforcements de capacités de ces structures sont envisagés en fonction des besoins exprimés.

Pour permettre d'asseoir une articulation fonctionnelle entre les différents produits du PNSE dans le système de soutien au développement des secteurs générateurs d'emploi et d'atteindre l'objectif relatif à l'augmentation des flux financiers en faveur des pauvres, 8 000 dossiers de projets pour les associations et organisations productrices et 100 000 dossiers de projets pour les promoteurs individuels seront montés et suivis avec l'aide des structures d'appui partenaires. Des mécanismes spécifiques seront développés par le PNSE pour permettre de mieux cibler l'accès des jeunes et des femmes porteurs de projet.

En définitive, le renforcement des initiatives de création et de développement du secteur des micro et petites entreprises entre dans les priorités du Gouvernement et le rôle du PNSE se situe au niveau de l'action pouvant entretenir le secteur comme l'un des plus importants bassins d'emplois du pays, tout en développant des liens économiques forts entre les secteurs traditionnels et les secteurs privés modernes de production.

- *La productivité des artisans est améliorée grâce au renforcement de leurs capacités*

Les paysans tirent leurs revenus principalement de l'agriculture, de l'élevage, du secteur informel non agricole dont l'artisanat mais vu la faible productivité des activités, les revenus générés n'affectent pas l'amélioration de leur bien-être. Les plus riches du milieu rural exercent relativement plus d'autres activités indépendantes non agricoles, les plus pauvres étant davantage occupés dans le salariat.

Le choix de la contribution apportée par le PNSE dans l'appui au secteur artisanal repose sur la reconnaissance par le Gouvernement du secteur artisanal comme acteur majeur de la relance du secteur privé, pour les raisons suivantes :

- La promotion du secteur artisanal repose sur la nécessité de diversification des revenus en milieu rural visant à réduire les risques et les chocs saisonniers.
- La dynamique de l'agriculture est, en partie, liée aux capacités et à la densité du développement du secteur artisanal car les agriculteurs ont besoin d'un réseau de charpentiers, de réparateurs, de mécaniciens, de forgerons et d'autres types d'artisans implantés à proximité des lieux de production. L'on souligne qu'à Madagascar, il est retenu 12 principales filières artisanales qui sont : textile et habillement (39,5%), fibres végétales (12,1%), bois et dérivés (9,7%), divers animal (5,6%), pierre et bijouterie (5,4%), micro-mécanique, électronique, informatique, froid et électrotechnique (4,9%), peinture, photographie et arts graphiques (4,5%), aménagement de l'habitat (4,3%), métaux et travaux de métaux (4,3%), culture et loisirs (3,5%), agro-alimentaire et alimentaire (3,3%) et corps gras et hygiène (2,8%).
- L'artisanat valorise l'approche genre car, en 2005, les 2/3 des activités économiques non agricoles sont développées par des femmes⁴⁴.
- La lutte contre la pauvreté en milieu rural est à la fois une exigence en terme d'équité et un moyen de freiner l'urbanisation de la pauvreté. Le relèvement du niveau de vie en milieu rural contribue à accroître la demande aux entreprises du secteur urbain et à réduire la pression migratoire.

En articulation avec le PNSP, le PNSE vise à valoriser un cadre et des actions partenariaux et synergiques dans le domaine de structuration et de renforcement des appuis en faveur des artisans pour leur formalisation et leur professionnalisation.

En effet, le niveau d'instruction et de formation professionnelle des artisans est insuffisant puisque environ 2 artisans sur 5 ont au plus le niveau du primaire ; dans ces conditions, la faiblesse du niveau de capital humain engendre une absence de mode de gestion approprié (près de 80% des artisans ne tiennent aucune comptabilité)⁴⁵.

ENCADRE 4

L'artisanat : Vers une professionnalisation indispensable

Au-delà du respect des normes, de la qualité et des délais de livraison, c'est la professionnalisation de l'ensemble des filières artisanales qui doit être à l'ordre du jour afin de pouvoir accéder à des promoteurs marchés extérieurs. La contribution de l'artisanat au PIB, estimé aujourd'hui à environ 12%, ne croîtra qu'à cette impérative condition.

Ne disposant, pour l'immense majorité d'entre eux, d'aucune formation en gestion, les artisans malgaches se contentent d'autofinancer leur petit stock de matières premières – moins d'un artisan sur dix dispose d'un stock de produits finis. Peu ou pas d'investissement dans le moindre matériel, pas de salaires à redistribuer : le travail non rémunéré s'effectue le plus souvent en famille.

Le recours à des organismes de micro-crédit, les seuls auxquels ces acteurs informels auront accès, demeure limité.

Pour les artisans ayant de réelles aptitudes professionnelles, les capacités de production sont souvent limitées par le réservoir de main-d'œuvre bien formée ; hormis quelques filières traditionnelles (broderie par exemple), il n'existe, en effet, que très peu de centres de formation aux métiers de l'artisanat.

Magazine de la CCIAAA - Enjeux de juin 2006

⁴⁴ Source : INSTAT – EPM 2005

⁴⁵ In Pauvreté, marché du travail et croissance pro-pauvres à Madagascar. Pr Jean-Pierre Lachaud. BIT. Août 2006

L'apport du PNSE se situe au niveau de la formation des artisans afin de mettre à la disposition des hommes et femmes de métiers un mécanisme approprié de formation pour la promotion du secteur de l'artisanat en visant le renforcement de la professionnalisation des artisans pour que ceux-ci puissent devenir de véritables agents économiques de développement.

Un plan quadriennal de formation du secteur artisanal (PFSA) sera élaboré sous l'égide de la Direction de l'Artisanat du MICDSP et de la Direction de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du MFPTLS, et ce, en concertation avec les groupements des artisans et les chambres de métiers.

Le PFSA doit aussi tenir compte des opportunités offertes dans le cadre des PFR développés sous l'égide de la Direction en charge de la Formation Technique et Professionnelle du MENRS (voir point 5.1) pour mieux rationaliser les offres de formation et permettre d'entrevoir un effet intégré et durable des mécanismes de formation en faveur du développement du secteur artisanal.

Le PFSA sera soumis à une table ronde des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources nécessaires.

Le PFSA définira des schémas de propositions alternatives pour la mise en œuvre des actions de formation en fonction, notamment, de la nature des métiers, des zones d'intervention, du niveau de professionnalisation et de formalisation.

5 000 artisans seront formés à travers le PFSA et appuyés pour leur formalisation dans un cadre assoupli par le Gouvernement initié par le PNSE. Les 2 volets d'appui organisationnel et de renforcement institutionnel sont indispensables et leur convergence permettra d'instituer un mécanisme pérenne de formation en faveur du secteur artisanal ; en effet, le PNSE apporte son appui pour évaluer les effets et acquis du PFSA en vue de dégager un schéma directeur de pérennisation du mécanisme de formation.

Compte tenu de la connaissance des faiblesses dont souffrent la totalité des projets en voie d'achèvement du fait du retrait de l'assistance extérieure, l'appui du PNSE doit entrevoir de réelles perspectives de consolidation des acquis en définissant un cadre stratégique et institutionnel sur lequel sera assise la pérennité du mécanisme de formation en faveur du secteur artisanal (approche clustering, renforcement des chambres de métiers, etc.).

L'appui à l'amélioration de la productivité des entreprises vise principalement à accroître l'accès à l'emploi productif, permettant ainsi de mieux gérer les multiples risques de vulnérabilité et de contribuer à réduire de manière substantielle la pauvreté à moyen ou long terme.

CONCLUSION DE L'AXE STRATEGIQUE 2

L'axe stratégique 2 fait ressortir les perspectives d'appui en faveur du développement des systèmes et secteurs productifs les plus générateurs d'emploi dans le pays. Le PNSE oriente les actions et les effets du développement vers des emplois quantitatifs et qualitatifs plus favorables aux groupes socio-économiques les plus défavorisés en milieu urbain et rural, comme spécifié de la manière suivante :

- un système d'investissements publics valorisant davantage des choix décisionnels basés sur la promotion de l'emploi décent au niveau local
- des mécanismes de financement et d'appui promouvant l'emploi indépendant et la micro et petite entreprise
- un secteur des entreprises franches mettant le transfert de la technologie et la qualification des travailleurs au centre de la stabilisation de sa compétitivité
- un secteur rural visant l'amélioration de la productivité des paysans par la maîtrise accrue de la qualité et du marché
- un secteur des bâtiments et travaux publics à même d'insuffler une dynamique de renforcement des capacités des PME et des BE aux techniques HIMO
- un secteur artisanal capable de mieux professionnaliser les hommes et femmes de métiers.

La promotion des secteurs productifs est indispensable, eu égard à son poids en terme d'emplois, et plusieurs axes d'action guident sa revitalisation, notamment, le renforcement du cadre législatif et institutionnel.

5.3. AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL

Selon la PNE, aucune promotion de l'emploi décent ne peut être réalisée si l'environnement juridique et institutionnel ne la favorise pas ; les réformes des cadres environnementaux sont au coeur du développement de l'emploi. Cette évidence amène le PNSE à agir au niveau de la valorisation des conditions d'élargissement et de renforcement des actions en amont de développement des compétences et de l'amélioration des systèmes productifs et générateurs d'emploi.

Pour cela, le PNSE entend poursuivre les 2 objectifs immédiats suivants :

- Renforcer la législation du travail en faveur de la promotion de l'emploi décent
- Renforcer la gouvernance de l'emploi.

1. Le renforcement de la législation du travail en faveur de la promotion de l'emploi décent

La législation sociale mérite d'être renforcée à plusieurs niveaux, notamment par :

- (i) la ratification par le pays de la convention 142 relative à l'importance du rôle de l'orientation et de la formation professionnelle dans le processus de mise en valeur des ressources humaines
- (ii) l'évaluation du code du travail pour sa meilleure adaptation par rapport aux enjeux du MAP et des conventions internationales
- (iii) l'amélioration de l'organisation de l'inspection du travail.

La législation sociale est améliorée et harmonisée avec les nouvelles orientations macro-économiques du MAP et les conventions internationales

Des débats se développent aujourd'hui sur la nécessité d'une mise en place d'une stratégie appropriée en matière de formation technique et professionnelle dans le pays. En juillet 2006⁴⁶, le Gouvernement a lancé le processus de mise en place de la National Training Authority qui sera chargée de coordonner le développement des formations en rapport avec les besoins en ressources humaines de l'économie.

Parallèlement à cela, le Gouvernement souhaite la ratification de la Convention 142 et la Recommandation 195 de l'OIT pour que Madagascar puisse adopter des méthodologies d'approche cohérentes pour le développement de la formation professionnelle ; le PNSE appuie le processus afin que le pays harmonise la législation nationale par rapport aux normes internationales en matière de formation professionnelle.

ENCADRE 5				
Perception sur le code du travail				
Type d'entreprise	Très satisfait	Satisfait	Pas satisfait	NSP
Micro-entreprise	3,2	23,7	28,4	44,7
PME/PMI	6,0	36,9	29,7	27,4
Grandes entreprises	1,2	39,4	47,5	12,0
Source : Enquête Entreprise 2005 – INSTAT. In Rapport de l'enquête sur les Entreprises à Madagascar. Avril 2006				

Sur le plan de la législation du travail, des employeurs demandent purement et simplement la réforme du code du travail car, pour eux, l'actuel texte constitue un frein à la promotion des investissements privés pour le pays.

Or, la loi 2003-044 du 10/06/04 portant code du travail est relativement récente ; pour preuve, seuls 4 textes d'application sont aujourd'hui finalisés et officialisés sur les 43 prévus ; il s'agit des dispositions relatives au CNT, aux jours fériés, au comité d'entreprise et au système salarial.

Vu que 39 projets de textes restent encore à différents stades d'élaboration, de soumission pour avis au CNT et d'adoption au niveau du Gouvernement, des contre-propositions sont émises pour que les mandants tripartites puissent plutôt participer activement au processus de préparation des textes d'application au lieu de passer directement à la réforme.

Les différentes positions a priori opposées amènent le PNSE à valoriser l'approche qui consiste à procéder à une évaluation du code du travail en vue de dégager les forces et les faiblesses constatées par rapport aux nouveaux défis du MAP et aux objectifs de la PNE.

⁴⁶ In La Gazette de la Grande Ile du samedi 15 juillet 2006

Les modalités de l'évaluation seront discutées et arrêtées de manière tripartite pour que les préoccupations des parties soient prises en compte dans les différents stades de l'étude. Une large discussion sera ouverte au niveau national sur les résultats des travaux d'évaluation, ce qui devra déboucher sur l'option consensuelle quant aux orientations à prendre.

Pour ce qui concerne l'administration du travail, la réforme des fonctions des inspecteurs et contrôleurs du travail est en cours. En août 2006, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFOP) a été consulté sur le régime particulier des inspecteurs et contrôleurs du travail et la décision du Gouvernement sur l'adoption du nouveau texte est aujourd'hui attendue.

Cependant, comme recommandé par l'article 246 du code du travail et devant l'évolution des nouveaux types d'emploi et des principes et droits fondamentaux et normes internationales du travail, la réorganisation de l'inspection du travail reste à définir ; à cet effet, le PNSE entend appuyer la réalisation de l'évaluation de l'organisation actuelle de l'inspection du travail en vue de l'amélioration des mécanismes de prévention et de contrôle des entreprises dans un cadre tripartite, conformément aux principes et orientations des conventions 81 et 129 de l'OIT déjà ratifiées par le pays.

2. Le renforcement de la gouvernance de l'emploi

- *La qualité du dialogue social au niveau des entreprises est améliorée*

La création des conditions favorables pour garantir la productivité des entreprises constitue un des axes majeurs des activités du PNSE. Le renforcement du dialogue social au niveau des entreprises par la promotion de la négociation collective figure parmi les préoccupations du Conseil National du Travail (CNT), en tant que plateforme tripartite prévue par la loi pour coordonner la recherche de solutions sur toutes les problématiques liées au travail.

Le PNSE apporte son appui en faveur du CNT pour que celui-ci se dote d'un plan d'action sur la valorisation de la promotion du dialogue social au niveau des entreprises.

Pour la mise en œuvre du plan d'action du CNT, il est indispensable d'élaborer un nouveau programme-cadre de l'éducation du monde du travail, conformément à l'esprit et à la teneur de la législation sociale en vigueur et des enjeux socio-économiques de développement définis dans le MAP. L'association de INTRA dans la démarche constitue une solution appropriée.

Le PNSE appuie le CNT dans la conception du programme d'éducation du monde du travail et apporte sa contribution pour sa mise en œuvre, c'est-à-dire, des sessions de formation seront organisées en faveur du renforcement des capacités des partenaires sociaux dans des domaines visant la valorisation du dialogue social.

Pour les actions dans les régions, les conseils régionaux tripartites du travail (CRTT) seront mis en contribution pour aider à la supervision et à l'organisation des activités développées.

A court et moyen termes, l'appropriation du dialogue social par les entreprises se mesurera, entre autres, sur la base du nombre de comités d'entreprises institués et de la diminution des litiges sociaux portés devant les juridictions de travail.

- *La cohérence et la coordination des actions des structures de promotion de l'emploi sont renforcées*

Créé par le Décret 2006-433 du 27/06/06, l'Office Malgache de Promotion de l'Emploi ou VATSI (Voy Asa Tsimialonjafy) a pour vocation la coordination des leviers de promotion de l'emploi dans le pays.

Cependant, le mandat de coordination relevant de VATSI doit l'amener à se doter d'un cadre organisationnel et opérationnel lui permettant de mieux agir au niveau de toutes les entités de promotion de l'emploi pour que celles-ci puissent travailler dans le même objectif avec une cohérence dans les modes d'intervention.

Le PNSE apporte sa contribution pour que des réflexions plus approfondies soient menées sur les perspectives de consolidation institutionnelle de VATSI. Les capacités des responsables seront renforcées afin que ceux-ci puissent assurer le développement des activités de l'office par rapport aux enjeux actuels et futurs.

En outre, le PNSE met à la disposition de VATSI une assistance technique lui permettant de faire accélérer les travaux de consolidation.

- *L'efficacité du système d'information sur l'emploi et la formation est renforcée*

Selon les estimations des Nations Unies, l'accroissement de la population est projeté à 2,4% pour la période 2010-2015 ; dans ces conditions, la population malgache serait de 23,8 millions d'habitants en 2015. Il est donc jugé opportun de promouvoir une politique claire concernant le marché du travail car le pays pourrait rapidement atteindre un seuil socialement critique ; c'est la raison pour laquelle la promotion de l'emploi dépend en grande partie de l'enjeu des informations (niveau et qualité) sur lesquelles vont être fondées les décisions importantes.

Depuis 2005, l'Observatoire Malgache de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (OMEF) joue un rôle central dans le système d'information statistique sur l'emploi dans le pays. Pour l'heure, le développement institutionnel de l'OMEF se poursuit avec la mise en place progressive de ses représentations dans les régions.

Pour soutenir une politique de l'emploi partagée par l'ensemble des acteurs majeurs, notamment le secteur privé, les situations du marché du travail et de la formation professionnelle doivent être constamment lisibles. Des informations, comme le bilan de l'emploi, des indicateurs sur le rapprochement entre l'offre et la demande de formation et d'emploi, seront produites de manière systématique avec l'appui de l'OMEF pour que celui-ci parvienne à mettre en place un véritable système national d'information sur l'emploi. Le PNSE apporte ainsi son appui pour le renforcement de l'expertise de l'OMEF en matière de suivi des marchés de l'emploi et de la formation.

Sur le plan de la diffusion des informations sur l'emploi, une étude de faisabilité sera conduite pour évaluer le schéma optimal pour la mise en place d'un centre de documentation sur lequel les professionnels et le public pourront se référer pour toutes les questions spécifiques touchant l'emploi et la formation. Le PNSE appuie cette démarche jusqu'à sa mise en place.

Vu la transversalité de l'emploi, des rencontres scientifiques des différents organismes et observatoires institutionnalisés (INSTAT, OMEF, Observatoires ruraux, CNAPS, SMIE, ...) doivent être périodiquement organisées pour échanger sur des thématiques variées concernant, notamment, l'évolution des méthodes statistiques, les résultats des recherches, les publications réalisées, et ce dans l'objectif de mise en commun des acquis. Le PNSE accompagne la mise en place d'un creuset de concertation inter-organismes et aide à la consolidation du mécanisme pour sa pérennité.

- *La gouvernance stratégique et technique de l'emploi est améliorée*

L'amélioration continue du cadre institutionnel de la gouvernance de l'emploi constitue le garant de la réussite de la politique nationale de l'emploi dans le pays et cela implique l'efficacité des interventions de l'administration de l'emploi à tous les niveaux.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention 88 relative à l'administration de l'emploi, l'action du PNSE est orientée vers le renforcement de la Direction de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et des services régionaux de l'emploi pour que ceux-ci puissent mieux assurer sur le terrain leur rôle de dynamisation des marchés du travail aux côtés des principaux acteurs de promotion de l'emploi, notamment les partenaires sociaux.

Le PNSE appuie aussi l'administration de l'emploi dans le renforcement de ses moyens d'intervention pour qu'elle ait une meilleure capacité de réguler l'ensemble des actions entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi.

Comme mentionné au point VI, le CNSPERP, les CRSPERP et l'administration de l'emploi sont appelés à jouer un rôle important dans la régulation des actions de promotion de l'emploi au niveau national, régional et local.

Pour ce qui concerne particulièrement le PNSE, les fonctions d'orientation, de pilotage et de facilitation relevant des responsabilités de ces structures requièrent des compétences multiples dans les domaines de management, de suivi et de l'évaluation d'un programme.

Le PNSE accompagne ces structures d'orientation et de régulation, en terme de renforcement de capacités et de dotation de matériels leur permettant d'assurer convenablement leur rôle et leurs responsabilités.

Des ateliers d'échanges seront également organisés de manière périodique entre les différents responsables de ces structures pour capitaliser les meilleures expériences tirées des actions réalisées en faveur de la promotion de l'emploi.

CONCLUSION DE L'AXE STRATEGIQUE 3

L'axe stratégique 3 vise l'amélioration du cadre légal et institutionnel existant pour parachever la stratégie opérationnelle du programme. L'instauration d'un environnement favorable constitue une condition transversale pour réussir des stratégies de renforcement de l'employabilité des ressources humaines et du développement des secteurs productifs ; c'est dans ce cadre que le PNSE favorise l'amélioration de la gouvernance de l'emploi par :

- **une meilleure harmonisation de la législation du travail avec les conventions internationales**
- **la promotion continue du dialogue social pour mieux adapter la législation sociale aux enjeux des nouvelles orientations macro-économiques**
- **une amélioration des mesures de prévention et de contrôle dans le domaine du travail**
- **le renforcement de la cohérence et de la coordination des mécanismes et dispositifs de promotion de l'emploi**
- **le renforcement du processus de mise en place d'un système efficace d'information sur l'emploi**
- **une amélioration de la gouvernance stratégique et technique de l'emploi par le renforcement de l'administration de l'emploi, du CNSPERP et des CRSERP.**

De la qualité de la gouvernance de l'emploi dépend en grande partie la réussite de la politique nationale de l'emploi ; c'est la raison pour laquelle le PNSE accompagne le pays dans la dynamique de renforcement aussi bien des mécanismes et dispositifs que des capacités des principaux acteurs de la promotion de l'emploi.

5.4. La matrice des activités du PNSE

La matrice du PNSE détaille pour chaque objectif immédiat des résultats opérationnels du programme, les produits attendus et les activités à mener pour le réaliser. Des indicateurs de progrès sont également présentés pour chaque produit.

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
AXE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPEMENT LOCAL DES COMPETENCES				
1. Renforcement de l'employabilité des groupes vulnérables	1.1. L'accès à l'information sur les formations et les métiers au niveau local est facilité	1.1.1. Un système coordonné d'information sur les formations et les métiers est disponible au niveau des régions	1.1.1.1. Concevoir et développer un mécanisme d'information et de conseil en matière d'orientation professionnelle et d'emploi (ICOPE) accessible aux groupes vulnérables (y compris les outils pédagogiques, les supports de communication, le canevas de sélection de partenaires, le profil de conseiller)	- Un manuel de procédures ICOPE disponible - 220 conseillers formés au mécanisme ICOPE - 5 contrats de partenariat au moins signés avec les secteurs privés, publics et associatifs au niveau de chaque région pour la mise en œuvre du mécanisme ICOPE - 50% des régions adhérant au réseau ICOPE - 50% des structures publiques, privées et associatives ciblées travaillant en réseau ICOPE - 1 000 000 de jeunes et femmes informés et conseillés sur l'ensemble du territoire - Un rapport d'étude sur le schéma de pérennisation du mécanisme ICOPE élaboré et validé
			1.1.1.2. Identifier et former les conseillers ICOPE issus des partenaires publics, privés et associatifs au niveau des régions	
		1.1.2. Le système d'information sur les formations et les métiers est opérationnel	1.1.2.1. Appuyer les entités partenaires dans l'opérationnalisation des activités ICOPE au niveau de toutes les régions	
			1.1.2.2. Réaliser une étude pour la pérennisation du mécanisme ICOPE en se basant sur les expériences développées et les besoins exprimés par les entités partenaires	

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
	1.2. L'accès à la formation professionnelle communautaire est facilité	1.2.1. Un programme de « formation pour la promotion de l'employabilité et de l'autonomie économique » est développé	1.2.1.1. Concevoir et développer un programme de « formation pour la promotion de l'employabilité et de l'autonomie économique » adapté aux besoins des populations défavorisées, notamment les femmes et jeunes ruraux	- Un manuel d'opération pour le programme de « formation pour la promotion de l'employabilité et de l'autonomie économique » disponible
			1.2.1.2. Identifier les communes vulnérables sur la base des critères socio-économiques concrets et conclure un accord avec celles-ci pour la mise en œuvre de ce programme	- Des modules de formation et des supports pédagogiques élaborés
			1.2.1.3. Identifier les structures partenaires (pour les formations et les appuis post-formation) et procéder à la formation des formateurs et des intervenants issus de celles-ci	- Un rapport d'étude sur les lignes de développement disponible pour chaque site d'intervention du programme
		1.2.2. Un programme de « formation pour la promotion de l'employabilité et de l'autonomie économique » est mis en œuvre	1.2.2.1. Organiser la réalisation du programme dans les communes sélectionnées	- Des protocoles d'accord signés avec les communes partenaires
			1.2.2.2. Evaluer le programme et apporter les ajustements nécessaires pour son efficacité	- Des conventions de collaboration signées avec les structures de formation et les autres structures d'appui partenaires - 440 formateurs et intervenants formés à travers le programme - 50 000 personnes formées - 50% des régions touchées par le programme - Un rapport d'évaluation du programme de « formation pour la promotion de l'employabilité et de l'autonomie économique » disponible et validé

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
	1.3. Les jeunes ruraux ont obtenu et/ou renforcé leurs qualifications	1.3.1. Un programme de qualification des jeunes ruraux "Développement des Métiers Ruraux (DMR)" est développé	1.3.1.1. Sur la base des plans de formation régionaux (PFR) établis par le MENRS, des plans régionaux de développement (PRD) et des plans communaux de développement (PCD), identifier les métiers à appuyer dans le cadre du programme à cycle court « Développement des Métiers Ruraux » impulsé par le PNSE	- Des listes des métiers à promouvoir disponibles - Un cahier de charges renfermant les critères d'éligibilité des établissements et des modalités de sélection disponible - Des conventions de collaboration avec les établissements publics et privés de formation professionnelle partenaires signées - 200 établissements publics et privés de formation professionnelle bénéficiant des appuis du programme DMR - 15 000 jeunes défavorisés dotés de bourses d'études - Un rapport d'évaluation du programme DMR disponible et validé
			1.3.1.2. Etablir la liste des établissements publics et privés de formation professionnelle susceptibles de mettre en œuvre le programme DMR, sélectionner les établissements partenaires sur la base des critères d'éligibilité prédéfinis et procéder à la mise en place du partenariat	
		1.3.2. Les établissements publics et privés de formation professionnelle ont des capacités renforcées	1.3.2.1. Etudier les volets de renforcement des capacités des établissements partenaires pour que ceux-ci puissent mieux répondre aux besoins de qualification des jeunes ruraux	
			1.3.2.2. Appuyer les établissements partenaires dans le renforcement de leurs capacités sur le plan pédagogique et didactique	
		1.3.3. Un dispositif de bourses en faveur des jeunes nécessiteux est mis en place	1.3.3.1. Mettre en place avec les conseils des établissements et en concertation avec la Direction de la Formation Technique et Professionnelle et des Groupements des Etablissements Techniques et Professionnels les critères d'octroi des bourses et les modalités de distribution	
			1.3.3.2. Doter les jeunes défavorisés des bourses d'étude	

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
2. Promotion d'initiatives locales de développement et d'emploi au niveau des collectivités territoriales décentralisées	2.1. Des ressources locales pérennes sont mobilisées en faveur de la formation des groupes vulnérables	2.1.1. Les collectivités territoriales décentralisées, les associations de maires, les partenaires sociaux et les établissements de formation sont sensibilisés sur l'intérêt d'intégrer la dimension « formation et emplois locaux » dans les plans locaux de développement (PRD, PCD)	2.1.1.1. Mener des activités de plaidoyer au niveau local en vue de l'intégration de la dimension « formation et emplois locaux » dans les plans locaux de développement (PRD, PCD)	- Des ateliers de sensibilisation organisés au niveau des régions et des communes - L'emploi et la formation professionnelle intégrés dans les PRD et PCD au sein du réseau R2E - Des rencontres et fora sur l'emploi, la formation professionnelle, ICOPE, le placement, la promotion rurale et autres organisées annuellement dans chacune des 11 R2E - Des contrats-cadre disponibles au niveau des R2E
			2.1.1.2. Apporter des appuis organisationnels et méthodologiques en direction de 11 Régions d'Emergence de l'Emploi (R2E) plaçant l'emploi et la formation professionnelle parmi leurs priorités locales	
			2.1.1.3. Appuyer les R2E dans l'organisation annuelle d'une rencontre socio-économique sur les ILDE	
		2.1.2. Des ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre des plans de formation	2.1.2.1. Réaliser une étude sur les mécanismes de contrats-cadre « formation-production »	
			2.1.2.2. Préparer des contrats-cadre dans les 11 R2E	

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
AXE STRATEGIQUE 2 : DYNAMISATION DES SECTEURS GENERATEURS D'EMPLOI				
3. Intégration de l'emploi dans les mécanismes macro-économiques et sectoriels de programmation et de suivi-évaluation	3.1. Le critère de création d'emploi est priorisé dans les programmes d'investissements publics et les projets de développement	3.1.1. Un plan d'action interministériel et multisectoriel « Emploi » visant des objectifs de convergence programmatique en matière d'emploi est élaboré et mis en oeuvre	3.1.1.1. Appuyer le CNSPERP dans la conduite des actions de plaidoyer et de coordination des travaux d'élaboration d'un plan d'action visant à mettre l'emploi au centre des objectifs budgétaires et programmatiques	- Tous les initiatives, programmes, projets vecteurs d'emploi à caractère national et régional comportant des objectifs d'emploi - Nombre de documents de programmation macro-économique et sectorielle renfermant des objectifs d'emploi
			3.1.1.2. Apporter des appuis méthodologiques pour la mise en œuvre du plan d'action	
		3.1.2. Les progrès obtenus au niveau des départements ministériels, des programmes et projets de développement sont évalués et capitalisés	3.1.2.1. Réaliser une étude d'évaluation des actions menées dans le cadre de l'intégration des objectifs d'emploi sur le plan de programmation et de suivi-évaluation, avec une restitution au niveau national	
	3.2. Les capacités des principaux acteurs sont renforcées en matière de méthodologie et de convergence programmatique	3.2.1. Des sessions de formation sont organisées en faveur des responsables de programmation et de suivi-évaluation des départements ministériels et des programmes de développement	3.2.1.1. Arrêter avec les responsables des ministères et des programmes de développement concernés la liste des responsables à former et établir d'un commun accord le planning de formation	- Nombre de responsables formés
			3.2.1.2. Organiser des ateliers de renforcement de capacités pour l'appropriation par les ministères, services déconcentrés, programmes et projets concernés de l'approche méthodologique de convergence programmatique « emploi »	

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
4. Augmentation des flux financiers pour promouvoir l'emploi indépendant et la micro et petite entreprise	4.1. L'accès aux ressources productives est facilité pour les groupes vulnérables	4.1.1. Des systèmes cohérents de financement en faveur des MPE sont diversifiés	4.1.1.1. Mener une étude sur la réforme des systèmes de refinancement direct auprès de la Banque Centrale de Madagascar (BCM) pour un dispositif allégé en matière de transformation financière ouverte aux institutions de microfinance (IMF)	- Un rapport d'étude sur la réforme des systèmes de refinancement auprès de la BCM par les IMF disponible et validé
			4.1.1.2. Sur la base des résultats de l'étude, élaborer des propositions techniques, sous l'égide de la Coordination Nationale de la Microfinance, pour mieux diversifier les systèmes de financement en direction de la promotion des micro et petites entreprises	- Un rapport d'étude sur la mise en place ou le renforcement des mécanismes de garantie et de crédit ouverts aux IMF et aux institutions bancaires disponible et validé
			4.1.1.3. Appuyer la mise en œuvre des activités retenues par les autorités monétaires et financières en direction des structures de financement des MPE	- Nombre des IMF et institutions bancaires partenaires
		4.1.2. Des mécanismes viables et pérennes de fonds de garantie et de crédit accessibles aux IMF et aux institutions bancaires sont institués et opérationnels	4.1.2.1. Conduire une étude sur la faisabilité de mise en place ou de renforcement des mécanismes de garantie et de crédit ouverts aux IMF et aux institutions bancaires	- Nombre des responsables des IMF formés
			4.1.2.2. Etablir un diagnostic sur les IMF et institutions bancaires potentiellement partenaires du PNSE	- 4 000 associations et organisations rurales et urbaines (agricoles, artisanales, minières, ...) ayant accès aux crédits
			4.1.2.3. Sécuriser une dotation en fonds de garantie au sein de l'entité gestionnaire du fonds	- 50 000 porteurs de projet ayant accès aux dispositifs de garantie et de crédit appuyés par le PNSE
			4.1.2.4. Sécuriser une dotation en fonds de crédit en faveur des IMF et institutions bancaires partenaires	- Nombre de projets de jeunes et de femmes financés
		4.1.3. Les capacités des IMF intervenant dans le cadre du financement de projets porteurs d'emploi sont renforcées	4.1.3.1. Identifier les besoins de renforcement des capacités des IMF et d'extension de leur réseau d'intervention dans le cadre de la mise en œuvre du PNSE	- Nombre d'emplois créés ou consolidés
			4.1.3.2. Appuyer les IMF dans le renforcement de leurs capacités pour rendre plus efficaces leurs interventions par rapport aux objectifs de promotion des MPE et de l'emploi indépendant	- Volume de garantie octroyée
				- Volume de crédit mobilisé
				- Taux de remboursement de crédit

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
5. Amélioration de la productivité des entreprises et des ruraux	5.1. La productivité du secteur des entreprises franches est améliorée	5.1.1. La qualification des travailleurs des entreprises franches est renforcée	5.1.1.1. Etudier avec le GEFP les modalités de renforcement de capacités du dispositif mis en place pour la formation des travailleurs	- Nombre de travailleurs formés et qualifiés dans le secteur des entreprises franches - 350 responsables (employeurs et travailleurs) des EF formés dans le domaine de la législation du travail
			5.1.1.2. Appuyer le GEFP dans le renforcement et le développement du dispositif de formation des travailleurs du secteur des entreprises franches (EF)	
		5.1.2. Une stratégie de communication pour la vulgarisation des textes en vigueur sur l'emploi et le travail est élaborée et mise en œuvre	5.1.2.1. Elaborer en concertation avec le GEFP une stratégie de communication pour la vulgarisation appropriée auprès des EF des textes en vigueur concernant l'emploi et le travail	
			5.1.2.2. Organiser des campagnes d'information et des ateliers de formation en direction des responsables (employeurs et travailleurs) des EF pour la maîtrise des réglementations en vigueur concernant les domaines de l'emploi et du travail	
	5.2. Des mesures d'accompagnement et de réinsertion professionnelle sont conçues face à l'important turn-over du secteur des EF	5.2.1. Un plan d'action pour la reconversion et la requalification des travailleurs déflatés du secteur des EF est formulé et validé	5.2.1.1. Appuyer la réalisation de l'étude d'impact relatif à l'important turn-over dans le secteur des EF pour identifier les mesures d'accompagnement adaptées en terme de réinsertion professionnelle	- Un rapport sur l'étude d'impact du turn-over dans le secteur des EF disponible
			5.2.1.2. Elaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le plan de reconversion ou de requalification professionnelle des travailleurs déflatés	
	5.3. La qualité des productions et des produits des paysans est améliorée	5.3.1. Les capacités des paysans dans le domaine de la recherche de la qualité et de la productivité sont renforcées	5.3.1.1. Identifier les besoins des communes et des paysans sur le plan de la recherche de la qualité et de la productivité en vue d'accès aux marchés extérieurs, sources de revenus et d'emplois	- La liste des communes susceptibles de bénéficier de l'appui du PNSE établie, selon des critères bien définis - 500 communes bénéficiant des appuis du programme de renforcement de capacités « Qualité - Productivité - Marché »
			5.3.1.2. Appuyer la promotion de la qualité et de la productivité au niveau du monde rural par la mise en place et l'opérationnalisation d'un programme de renforcement de capacités « Qualité - Productivité - Marché »	

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
	5.4. La productivité des PME et bureaux d'études (BE) en BTP est améliorée grâce aux techniques HIMO	5.4.1. Les PME et BE en BTP sont formés aux techniques HIMO	5.4.1.1. Mener une étude de faisabilité sur la mise en place des mécanismes régionaux de formation aux techniques HIMO	- Un rapport d'étude sur la faisabilité des formations à proximité disponible - 1 000 PME et BE en BTP formés aux techniques HIMO
			5.4.1.2. Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes régionaux de formation aux techniques HIMO	
	5.5. L'accès des porteurs d'idées de projet aux services des structures d'appui et de conseil est facilité	5.5.1. Des dossiers de projets sont montés avec l'aide des structures d'appui et les capacités des promoteurs sont renforcées en matière de gestion et de développement des entreprises	5.5.1.1. Identifier les structures d'appui susceptibles d'aider les porteurs de projet dans la création et le développement des micro et petites entreprises	- Une liste de structures d'appui disponible, sur la base des critères pré-établis - Des contrats de partenariat signés avec les structures d'appui sélectionnées - 8 000 dossiers de projet finalisés pour les associations et organisations rurales et urbaines - 100 000 dossiers de projet finalisés pour les promoteurs individuels
			5.5.1.2. Développer des partenariats opérationnels avec les structures d'appui identifiées pour le montage des projets des promoteurs en vue d'avoir accès aux mécanismes et dispositifs de financement développés par le PNSE et le renforcement de leurs capacités dans le domaine de la gestion et du développement de leurs MPE	
	5.6. La productivité des artisans est améliorée grâce au renforcement de leurs capacités	5.6.1. Le plan de formation pour le secteur artisanal (PFSA) est élaboré et validé (y inclus les besoins en formation des artisans professionnels et l'étude sur les offres de formation)	5.6.1.1. Appuyer l'élaboration du plan quadriennal de formation pour le secteur artisanal (PFSA) dans les perspectives de formalisation et de renforcement de la professionnalisation des artisans	- Le PFSA disponible - 5000 artisans professionnels formés dans le cadre du PFSA - Un rapport d'évaluation du PFSA, assorti d'un schéma directeur de pérennisation, disponible
			5.6.1.2. Organiser un atelier national de validation du PFSA et une table ronde pour le financement du PFSA	
		5.6.2. Le plan quadriennal de formation est mis en œuvre et évalué	5.6.2.1. Appuyer la mise en œuvre du PFSA	
			5.6.2.2. Réaliser l'évaluation des activités et des impacts du PFSA	
			5.6.2.3. Sur la base des recommandations de l'évaluation, élaborer et valider un schéma directeur pour la pérennisation des acquis du PFSA	

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES			
AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL							
6. Renforcement de la législation du travail en faveur de la promotion de l'emploi décent	6.1. La législation sociale est améliorée et harmonisée avec les nouvelles orientations macro-économiques du MAP et les conventions internationales	6.1.1 La Convention 142 est ratifiée et la Recommandation 195 adoptée par le pays	6.1.1.1. Organiser un atelier de sensibilisation et de formulation du projet de loi sur la ratification de la Convention 142 de l'OIT et de la Recommandation 195 portant sur le rôle de l'orientation et de la formation professionnelle dans le processus de mise en valeur des ressources humaines	- Un projet de loi portant ratification de la Convention 142 et de la Recommandation 195 disponible - Nombre de propositions de nouveaux textes législatifs et réglementaires en harmonie avec les orientations nationales et les conventions internationales - Un rapport d'évaluation du code de travail disponible - Une proposition de texte sur la profession des inspecteurs et des contrôleurs du travail disponible			
			6.1.1.2. Assurer le suivi des procédures de ratification du projet de loi portant sur la Convention 142 et la Recommandation 195				
		6.1.2. Des textes législatifs et réglementaires harmonisant la législation nationale par rapport à la Convention 142 et à la Recommandation 195 sont adoptés	6.1.2.1. Appuyer les travaux de mise à jour des textes législatifs et réglementaires organisés sous l'égide des structures compétentes				
		6.1.3. Le code de travail est évalué par rapport aux nouvelles orientations du MAP et des conventions internationales	6.1.3.1. Organiser avec les entités tripartites (MFPLTS, CNT, etc.) les modalités d'évaluation du code de travail				
			6.1.3.2. Réaliser une étude d'évaluation du code de travail en vue de dégager les forces et faiblesses constatées par rapport aux nouveaux défis actuels de développement				
			6.1.3.3. Organiser une large validation des résultats des travaux d'évaluation effectués				
		6.1.4. Les mesures de prévention et de contrôle sont améliorées	6.1.4.1. Réaliser l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement de l'inspection du travail dans le cadre des dispositions de l'article 246 du code du travail				
			6.1.4.2. Organiser un atelier de validation de la proposition de nouveaux textes sur l'amélioration institutionnelle de la prévention et du contrôle du travail				

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
7. Renforcement de la gouvernance de l'emploi	7.1. La qualité du dialogue social au niveau des entreprises est améliorée	7.1.1. Le plan d'action « productivité et emploi décent » chargé de promouvoir le dialogue social par la négociation collective au sein des entreprises est défini	7.1.1.1. Organiser un atelier du CNT pour définir les modalités de conception et de mise en œuvre d'un plan d'action « productivité et emploi décent »	- Un document de plan d'action « productivité et emploi décent » disponible
			7.1.1.2. Réaliser la formulation d'un plan d'action sur la valorisation de la promotion du dialogue social au niveau des entreprises	- Nombre des partenaires sociaux formés
		7.1.2. Un programme-cadre de l'éducation du monde du travail conformément aux objectifs de la PNE et du plan d'action sur la valorisation du dialogue social est élaboré	7.1.2.1. Mener une étude sur un nouveau programme-cadre de l'éducation du monde du travail	- Nombre de comités d'entreprise en place au niveau des entreprises
			7.1.2.2. Concevoir des curricula de formation adaptés au nouveau programme-cadre (programme de formation, modules de formation, profils des cibles, supports pédagogiques et didactiques, ...)	
	7.2. La cohérence et la coordination des actions des structures de promotion de l'emploi sont renforcées	7.2.1. L'efficacité de l'Office Malgache de Promotion de l'Emploi (VATSI) est améliorée	7.1.2.3. Organiser des sessions de formation en faveur des partenaires sociaux en matière d'éducation et de formation dans le domaine de l'emploi et du travail	- Un rapport d'étude sur VATSI disponible - Nombre de responsables formés - Des rapports sur le niveau d'opérationnalisation et d'efficacité de VATSI
			7.2.1.1. Réaliser une étude sur le renforcement de la structure et des capacités d'intervention de VATSI par rapport aux enjeux de la promotion de l'emploi	
			7.2.1.2. Organiser un atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude	
			7.2.1.3. Appuyer le VATSI dans l'application et la mise en œuvre des recommandations de l'étude par le biais d'un apport en assistance technique	
			7.2.1.4. Appuyer le renforcement des capacités des responsables de VATSI par rapport aux rôles et mandats attribués à l'office	

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
	7.3. L'efficacité du système d'information sur l'emploi et la formation est renforcée	7.3.1. Des outils visant une meilleure lisibilité des marchés du travail et de la formation professionnelle sont développés et perfectionnés	7.3.1.1. Réaliser un bilan de l'emploi sur une base annuelle	- Nombre et type de publications parues - Nombre d'entreprises et d'établissements de formation participant au système d'information - Nombre des responsables de l'OMEF formés - Un centre de documentation et d'information sur l'emploi et le travail opérationnel - Des publications et bulletins sur l'emploi et le travail disponibles et diffusées - Nombre des professionnels et du public fréquentant le centre de documentation et d'information - Nombre de réunions scientifiques et techniques de la plateforme de concertation et d'action sur les statistiques de l'emploi
			7.3.1.2. Mener une étude au niveau national pour mieux connaître les situations d'insertion professionnelle des sortants du système actuel de formation en intégrant la formulation des indicateurs qualitatifs de la capacité d'embauche du secteur privé	
			7.3.1.3. Organiser des présentations publiques des résultats des études	
		7.3.2. Les compétences de l'OMEF sont renforcées en matière de suivi des marchés de l'emploi et de la formation ainsi que de l'adéquation formation-emploi	7.3.2.1. Déterminer les besoins de formation de l'OMEF sur l'approfondissement technique du management d'un système d'information et d'observation de l'emploi, du travail et de la formation	
			7.3.2.2. Appuyer le renforcement des capacités des cadres de l'OMEF	
		7.3.3. L'information sur l'emploi et la formation professionnelle est largement diffusée	7.3.3.1. Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un centre de documentation et d'information spécialisé dans les domaines de l'emploi, de la formation et du marché du travail	
			7.3.3.2. Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du centre de documentation et d'information	
		7.3.4. Une plateforme de concertation et d'action entre tous les organismes intervenant dans les domaines de données et d'informations sur l'emploi et le travail est créée	7.3.4.1. Appuyer l'institutionnalisation des rencontres scientifiques et techniques institutionnalisées entre OMEF, INSTAT et autres observatoires et organismes spécifiques	

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES A REALISER	INDICATEURS DE PROGRES
	7.4. La gouvernance stratégique et technique de l'emploi est améliorée	7.4.1. Les capacités des responsables des services centraux et régionaux de l'emploi sont renforcées dans le domaine de la régulation de l'ensemble des activités de promotion de l'emploi au niveau national et local	7.4.1.1. Identifier les besoins en renforcement de capacités de l'administration de l'emploi pour assurer une meilleure mise en œuvre de la PNE et du PNSE	- Nombre de responsables de l'administration de l'emploi formés - Liste de formations dispensées
			7.4.1.2. Organiser des sessions de formation en faveur des responsables nationaux et régionaux des services de l'emploi	
		7.4.2. Les services régionaux de l'emploi jouent pleinement leur rôle de coordination des actions de placement au niveau local	7.4.2.1. Appuyer les services régionaux de l'emploi dans la conception d'un système performant de bases de données sur l'emploi (collecte, exploitation et consultation) en collaboration avec OMEF	- Liste des matériels remis à l'administration régionale de l'emploi - Nombre des responsables formés - Nombre d'entreprises, de professionnels et du public exploitant les bases de données des services régionaux de l'emploi
			7.4.2.2. Renforcer les capacités des responsables régionaux des bases de données	
			7.4.2.3. Apporter des appuis matériels aux services régionaux de l'emploi pour l'opérationnalisation du système de base de données sur l'emploi	
		7.4.3. Les capacités des CRSPERP sont renforcées par rapport au mandat d'orientation et de facilitation de la mise en œuvre des activités du PNSE au niveau local	7.4.3.1. Réaliser des ateliers de formation en faveur des CRSPERP pour clarifier leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du PNSE	- Nombre des membres de CRSPERP formés - Liste de formations dispensées
		7.4.4. Le CNSPERP joue pleinement son rôle d'orientation et de pilotage du PNSE	7.4.4.1. Apporter des appuis en matériel au secrétariat permanent du CNSPERP	
			7.4.4.2. Appuyer le renforcement des capacités du CNSPERP dans les domaines de l'emploi et du management, du suivi et de l'évaluation d'un projet	- Liste des matériels remis au CNSPERP - Nombre des membres du CNSPERP formés - Liste de formations dispensées - Fréquence de réunion du CNSPERP
			7.4.4.3. Assurer les concours nécessaires pour permettre au CNSPERP de suivre l'avancement du PNSE	
			7.4.4.4. Organiser annuellement un atelier d'échanges entre les principaux responsables du CNSPERP et des CRSPERP pour tirer les meilleures expériences des actions en faveur de la promotion de l'emploi en vue de leur capitalisation	

VI. CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DU PROGRAMME

Pour gérer et faire avancer le processus de mise en œuvre du PNSE, le cadre organisationnel définit et agence un certain nombre de responsabilités, de missions et de tâches de plusieurs ordres comme mentionné ci-après :

- Premièrement, il est indispensable de superviser le processus, l'orienter, juger et rendre compte des avancées et prendre les décisions d'ajustement qui pourraient s'avérer utiles ; il s'agit du rôle de pilotage du programme.
- Deuxièmement, il faut impliquer les principaux acteurs ou groupes d'acteurs ; pour cela, il est primordial de les informer, les faire réagir, prendre en compte leurs observations ou suggestions capables d'améliorer la mise en œuvre du PNSE, mais aussi débattre si nécessaire de leur propre action. C'est le rôle de la concertation et du dialogue social sur l'emploi.
- Troisièmement, il faut conduire au niveau opérationnel le processus d'avancement de la mise en œuvre en prenant toutes les initiatives et décisions que cela implique au niveau relationnel, technique, organisationnel, etc. Le rôle revient au Directeur National du Programme qui est le pivot du processus de mise en œuvre.
- Quatrièmement, il faut mener au quotidien des tâches d'exécution de caractère technique (analyses, études, rapports, etc.), de caractère organisationnel (prendre les dispositions pour une réunion, un groupe de travail, une mission, etc.), de caractère relationnel (s'informer, sensibiliser, activer et autres à propos des interventions des acteurs du PNSE. C'est le rôle d'une unité technique dont l'ampleur des tâches à accomplir ne permet pas d'en faire l'économie.
- Enfin, il faut s'assurer que les acteurs du PNSE sont effectivement à l'œuvre, les programmes, projets ou mesures prévus s'exécutent ou en tout cas que les démarches nécessaires à leur exécution sont en action, que l'on obtient des résultats en rapport avec les engagements. C'est le rôle du suivi-évaluation.

Face à ces nécessités, le dispositif suivant de mise en œuvre est retenu :

- **Le CNSPERP**

Créé par le Décret 2005-057 du 25/01/05 et conçu pour être l'organe intersectoriel de suivi, de concertation, de consultation et de coordination en matière d'emploi, de formation professionnelle et de réduction de la pauvreté dans le pays, le CNSPERP constitue l'organe de pilotage du PNSE et sert de cadre de coordination et de contrôle des aides au niveau des pouvoirs publics. Le CNSPERP, en tant qu'organe de pilotage du PNSE, assure les attributions suivantes :

- approbation du programme du travail annuel du programme
- contrôle des engagements des organes d'exécution
- ratification de l'organisation de l'UGP et des AREP
- approbation des rapports d'activités.

- Les CRSPERP

De manière générale, les collectivités territoriales décentralisées, les services déconcentrés, les groupements des employeurs, les organisations des travailleurs et la société civile, réunis au sein des CRSPERP, participeront aux travaux d'orientation des actions du PNSE au niveau des régions et des communes.

Les CRSPERP travaillent en concertation avec les AREP dans la programmation au niveau local des activités de mise en œuvre du PNSE. Compte tenu des enjeux et de la portée du PNSE, les CRSPERP assurent également le suivi de mise en œuvre de l'action du PNSE au niveau local.

- L'Unité de Gestion du Programme ou UGP

L'Unité de Gestion du Programme ou UGP est l'organe d'exécution du PNSE. Placé sous l'autorité d'un Directeur National du Programme (DNP), un Secrétaire Technique du Programme (STP) assure la responsabilité du fonctionnement et de la gestion des activités quotidiennes de l'UGP comme suit :

- Le DNP est désigné par le Ministre en charge de l'emploi et du travail. Pour pouvoir assurer convenablement son rôle essentiel de représentation et de facilitation, le DNP ne doit pas être membre du CNSPERP mais issu naturellement de la hiérarchie du MFPTLS. La fonction du DNP étant bénévole, sa principale mission est de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour que la mise en œuvre du PNSE ne soit entravée, ni handicapée par une quelconque contrainte de nature interne ou externe. Par ailleurs, le DNP assure la représentation de l'UGP vis-à-vis des bailleurs de fonds, des organismes de développement, de l'Etat et ses appareils administratifs, des sociétés civiles et autres partenaires.
- Le STP est le chef d'orchestre de la mise en œuvre opérationnelle du PNSE. Avec une rémunération prise en charge par le programme, le STP exerce ses fonctions à plein temps avec toutes les latitudes nécessaires pour :
 - assumer les responsabilités opérationnelles du programme
 - coordonner les ressources matérielles, humaines, financières et techniques mises à disposition de l'UGP
 - superviser et coordonner les activités des Agences Régionales d'Exécution du Programme (AREP)
 - escompter des résultats positifs sur les activités menées du programme
 - concevoir et présenter au CNSPERP pour approbation le programme de travail annuel ainsi que les rapports d'activités périodiques du programme.

Un staff technique et administratif seconde le STP pour toutes les tâches d'exécution quotidienne et pour mener tous les travaux techniques nécessaires au niveau central pour la mise en œuvre du PNSE. En début de programme, l'UGP va bénéficier des compétences des experts internationaux (à temps plein ou à temps partiel) en raison de la particularité des activités à mettre en œuvre requérant des apports techniques plus spécifiques et innovants.

L'UGP et les AREP feront appel à des partenaires techniques (cabinets d'études, consultants individuels, organismes spécialisés, etc.) pour les assister dans la réalisation technique du programme.

- Les Agences Régionales d'Exécution du Programme (AREP)

Comme les activités du PNSE seront décentralisées, les AREP représentent l'UGP au niveau des régions et assurent localement la mise en œuvre du PNSE. Selon les cas, les AREP seront instituées au niveau des régions ou d'une grappe de régions ; 11 AREP seront mises en place de manière progressive sur une période de 2 ans.

Des collaborations avec des structures locales (régions, communes, services déconcentrés, CAC, projets en cours, chambres de commerce, etc.) seront favorisées pour faciliter l'implantation physique des AREP.

Une équipe technique et administrative à effectif léger opérationnalise chaque AREP.

- L'Observatoire Malgache de l'Emploi et de la Formation (OMEF)

L'OMEF joue un rôle primordial dans le suivi du programme car il participe dans la production et l'analyse des informations statistiques permettant de mesurer l'avancement du PNSE. En étroite collaboration avec l'UGP, l'OMEF produira périodiquement les rapports de suivi du PNSE selon le mécanisme décrit au point VIII.

VII. BUDGET DU PNSE

Le financement du PNSE repose sur les principes de base suivants :

- Le budget est calculé sur la base de l'identification des besoins en ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre du PNSE ainsi que des priorités définies et de la portée du programme.
- La mobilisation du budget de l'Etat est prioritaire dans la mesure où l'approche du MAP valorise la cohérence des priorités nationales et la coordination des allocations budgétaires.
- Le PNSE sollicite la contribution multi-bailleurs, sous forme d'assistance technique ou d'apport financier.
- Enfin, le PNSE valorise le partenariat public – privé – associatif pour le financement de certaines actions directes du programme.

Le budget total requis du PNSE pour la période 2007-2011 s'élève à US\$ 16 752 048 dont US\$ 793 035 au titre d'apport du Gouvernement et de US\$ 15 959 013 pour les concours des bailleurs. Le budget détaillé par activité est présenté en Annexe 3 et le tableau ci-dessous donne le détail du budget pour la durée du programme par objectif immédiat et résultat opérationnel :

BUDGET DU PNSE POUR LA PERIODE 2007-2011

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	BUDGET EN US\$
AXE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPEMENT LOCAL DES COMPETENCES		5 154 156
1. Renforcement de l'employabilité des groupes vulnérables	1.1. L'accès à l'information sur les formations et les métiers au niveau local est facilité	403 410
	1.2. L'accès à la formation professionnelle communautaire est facilité	948 013
	1.3. Les jeunes ruraux ont obtenu et/ou renforcé leurs qualifications	3 304 403
2. Promotion d'initiatives locales de développement et d'emploi au niveau des collectivités territoriales décentralisées	2.1. Des ressources locales pérennes sont mobilisées en faveur de la formation des groupes vulnérables	498 330
AXE STRATEGIQUE 2 : DYNAMISATION DES SECTEURS GENERATEURS D'EMPLOI		4 210 888
3. Intégration de l'emploi dans les mécanismes macro-économiques et sectoriels de programmation et de suivi-évaluation	3.1. Le critère de création d'emploi est priorisé dans les programmes d'investissements publics et les projets de développement	201 705
	3.2. Les capacités des principaux acteurs sont renforcées en matière de méthodologie et de convergence programmatique	75 936
4. Augmentation des flux financiers pour promouvoir l'emploi indépendant et la micro et petite entreprise	4.1. L'accès aux ressources productives est facilité pour les groupes vulnérables	1 725 171
5. Amélioration de la productivité des entreprises et des ruraux	5.1. La productivité des entreprises franches est améliorée	251 538
	5.2. Des mesures d'accompagnement et de réinsertion professionnelle sont conçues face à l'important turn-over du secteur des EF	29 662
	5.3. La qualité des productions et des produits des paysans est améliorée	664 440
	5.4. La productivité des PME et bureaux d'études (BE) en BTP est améliorée grâce aux techniques HIMO	557 655
	5.5. L'accès des porteurs d'idées de projet aux services des structures d'appui et de conseil est facilité	474 600
	5.6. La productivité des artisans est améliorée grâce au renforcement de leurs capacités	230 181
AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL		2 327 914
6. Renforcement de la législation du travail en faveur de la promotion de l'emploi décent	6.1. La législation sociale est améliorée et harmonisée avec les nouvelles orientations macro-économiques du MAP et les conventions internationales	58 139
7. Renforcement de la gouvernance de l'emploi	7.1. La qualité du dialogue social au niveau des entreprises est améliorée	474 600
	7.2. La cohérence et la coordination des actions des structures de promotion de l'emploi sont renforcées	157 805
	7.3. L'efficacité du système d'information sur l'emploi et la formation est renforcée	296 625
	7.4. La gouvernance stratégique et technique de l'emploi est améliorée	1 340 745
APPUI ET GESTION AU PROGRAMME		4 266 055
TOTAUX EN US\$		15 959 013

VIII. MECANISMES DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI-EVALUATION DU PNSE

Il sera mis en place des mécanismes de programmation, de suivi et d'évaluation du PNSE comprenant des outils et supports adaptés pour pouvoir apprécier les avancées et les effets du programme.

Les mécanismes vont servir à vérifier les niveaux d'atteinte des objectifs et à identifier les facteurs ayant permis d'influencer de manière positive ou négative la performance et l'efficacité des processus et des résultats. Pour cela, en tenant compte des facteurs internes et externes d'influence, le PNSE se base essentiellement sur les aspects de monitoring suivants :

- les outils et supports de planification et d'évaluation du programme
- les mécanismes institutionnels d'information statistique pour le suivi de l'évolution de l'emploi
- les conditions de base pour assurer la réussite du PNSE.

8.1. Les outils et supports de planification et d'évaluation du programme

Le PNSE se dote de mécanismes de planification et de suivi-évaluation lui garantissant le bon déroulement des activités. Dans ce cadre, les mécanismes projetés s'articulent autour des outils et supports suivants :

- revue initiale
- plan de travail annuel
- rapport d'avancement semestriel
- revue à mi-parcours, évaluation spécifique et évaluation finale.

o Une revue initiale du programme

Au démarrage du programme, il est fondamental d'organiser des réunions de planification placée sous l'égide du CNSPERP. Ces réunions vont permettre de partager les informations concernant le PNSE et le budget disponible, de déterminer les modalités d'articulation entre les organes de pilotage et d'exécution, et de clarifier les mécanismes de programmation suivant le chronogramme de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation. Les pratiques et les conditions dans lesquelles seront exécutés les plans de reporting et de monitoring seront également discutées lors de la revue initiale.

o Un plan de travail annuel ou PTA du programme

Suivant le chronogramme de mise en œuvre du programme (voir Annexe 2) et les priorités nationales du pays, un PTA sera préparé par l'UGP et présenté au CNSPERP pour approbation au début de chaque année. Les partenaires au développement seront consultés lors de l'élaboration du PTA. Les axes globaux du PTA doivent se conformer au document de programme.

○ Des rapports d'avancement trimestriels

Les documents de reporting et de monitoring établis et fournis par l'UGP s'articulent autour du rapport d'avancement trimestriel et sur la base duquel les acteurs impliqués organiseront des réunions de revue pour apprécier la progression, examiner les obstacles et apporter les stratégies d'amélioration du programme.

Le rapport d'avancement trimestriel comporte les principaux points suivants :

- sur la base des indicateurs prédéfinis, l'avancement des activités au cours du trimestre au regard des objectifs et des activités prévus, les problèmes rencontrés et les solutions adoptées pendant l'exécution, les changements intervenus en mettant en évidence leur impact sur le programme
- les activités prévues pour le trimestre suivant avec le calendrier et les responsabilités de mise en oeuvre
- les états financiers avec le détail des dépenses autorisées, conformément au budget approuvé.

Les états financiers doivent faire l'objet de rapports financiers suivant les procédures et les formats exigés par les contributeurs de fonds.

○ Une revue à mi-parcours, des évaluations spécifiques et une évaluation finale

Les évaluations constituent un mécanisme permettant de faire état de la progression du programme par rapport à l'atteinte de ses objectifs de développement et de ses objectifs immédiats. Il est nécessaire de confirmer d'un commun accord entre le Gouvernement malgache, les partenaires au développement, le CNSPERP et l'UGP les mécanismes et dispositifs institutionnels d'évaluation à mettre en place (processus, calendrier des travaux, procédures et méthodes d'évaluation).

Une revue à mi-parcours se tiendra au moment le plus approprié pendant la période de mise en œuvre du PNSE. La revue à mi-parcours doit permettre de confirmer ou non les grandes lignes des objectifs et des activités du programme, déterminer les changements souhaités tant au niveau des orientations que de l'organisation globale du programme.

Des évaluations spécifiques du programme font partie des mécanismes de suivi et d'évaluation du PNSE. Il s'agit de faire clarifier l'exécution de tout ou partie des activités du programme ou de certains aspects de modalités de sa mise en œuvre. L'audit externe du PNSE tant sur le plan technique que sur le plan financier pourrait être réalisé en tant que de besoin.

Une évaluation finale sera organisée à la fin de la période de 5 ans. Elle permettra de décider de la suite réservée au programme et de ses acquis. La nature de ces évaluations (but, calendrier, questions à aborder, approche et méthodologie, etc.) sera décidée en consultation avec l'ensemble des parties prenantes.

Par ailleurs, afin de donner plus d'ampleur à la sensibilisation et à la contribution, il sera organisé à un rythme biennal les « Journées de l'Emploi » avec une large participation des acteurs, y compris ceux des régions. Ces journées permettront de : (i) donner l'occasion à des communications sur la situation de l'emploi ainsi que sur les avancées et les difficultés de la mise en œuvre du PNSE, (ii) recueillir les observations et recommandations pour consolider les actions de promotion de l'emploi dans le pays.

Enfin, les résultats de l'évaluation finale du PNSE serviront de cadre référentiel pour l'organisation des Etats Généraux de l'Emploi en 2011. Ces travaux d'évaluation peuvent inclure les évaluations d'impacts dans le but de s'assurer du niveau des objectifs atteints et de la pérennité des actions pour la capitalisation des acquis.

8.2. Les mécanismes institutionnels d'information statistique pour le suivi de l'évolution de l'emploi

Les indicateurs du PNSE sont adaptés par rapport au contexte socio-économique du pays, à la pertinence vis-à-vis des objectifs fixés, à la possibilité d'observation à partir du système statistique actuel.

L'OMEF, renforcé par les concours du programme, a un rôle-clé à jouer dans les mécanismes de suivi du programme dans la mesure où les informations statistiques produites permettront de mesurer le niveau d'effets des activités du PNSE. Dans ce cadre, l'UGP travaillera en collaboration avec l'OMEF pour la production des rapports de suivi du PNSE. L'UGP fait ensuite rapport au CNSPERP qui pilotera le programme sur la base des rapports de suivi produits par l'OMEF.

Par ailleurs, les résultats des études sectorielles et des enquêtes périodiques menées par INSTAT constituent également des sources de données multiples qui vont permettre de suivre les résultats des actions entreprises dans le cadre du PNSE pour les différents secteurs contribuant à la promotion de l'emploi.

Le PNSE se base essentiellement sur la contribution de l'OMEF et de INSTAT pour la production des indicateurs de tendance et d'impact. Les indicateurs de progrès seront produits en interne à travers les rapports d'activité, ou par les bases de données des partenaires du programme, ou par des études spécifiques menées avec l'appui du programme.

8.3. Les conditions de base pour assurer la réussite du PNSE

Compte tenu des objectifs et de l'importance du PNSE, sa réussite nécessite la prise en compte des conditions basiques d'appropriation pouvant faciliter la bonne exécution des activités et favoriser l'efficacité globale des actions entreprises ; elles sont principalement liées à l'internalisation du fondamental de l'emploi et à la rationalité des méthodes de travail.

A cet effet, des mesures d'accompagnement devront être réunies pour : (i) la prise de conscience et l'internalisation de la transversalité du traitement des questions relatives à l'emploi, (ii) la capacité à organiser les convergences et les complémentarités dans l'orientation comme dans l'action concernant l'emploi.

- La prise de conscience et l'internalisation de la transversalité du traitement des questions relatives à l'emploi

L'emploi occupe un espace transversal devant obliger tous les acteurs socio-économiques à prendre en considération la dimension « emploi » dans les stratégies et les politiques de développement à différentes échelles de responsabilités ; il importe de cultiver des réflexes décisionnels d'élargissement des objectifs spécifiquement macro-économiques et sectoriels à des choix stratégiques et opérationnels fixés sur l'emploi.

Par ailleurs, l'information joue un rôle capital dans la promotion de l'emploi et les acteurs doivent en prendre conscience ; en effet, compte tenu de la transversalité de l'emploi, il est important de conjuguer les systèmes d'information macro-économiques et sectoriels pour donner une place active à toute décision et à toute initiative pouvant promouvoir l'emploi. Les institutions collaboratrices du PNSE devront garder à l'esprit, comme un des fondamentaux de pro-activité et d'efficacité, que leur contribution dans la libération et la fluidité des données et des informations permet de mieux cerner le traitement des questions relatives à l'emploi.

Des volontés politiques au niveau central et au niveau décentralisé doivent s'affirmer davantage pour engager une politique sans retour pour le plein emploi. L'allocation des ressources nationales et décentralisées dans le financement de la politique nationale de l'emploi constitue un gage réel de la prise de conscience et de l'internalisation des priorités accordées à l'emploi.

- La capacité à organiser les convergences et les complémentarités dans l'orientation comme dans l'action concernant l'emploi

L'efficacité du PNSE est tributaire de la qualité des instruments et des espaces privilégiant la participation et la contribution de l'ensemble des acteurs concernés aussi bien au niveau de la conception que de l'action.

Par le passé, les capacités institutionnelles ont développé des actions sur la base des objectifs sociaux et économiques reléguant l'emploi à des simples retombées naturelles des stratégies et des politiques ; force est de constater que les résultats des efforts de réduction de la pauvreté restent largement mitigés.

A l'heure actuelle, vu l'ampleur des défis multidimensionnels auxquels s'attaque le pays pour faire face à la vulnérabilité de la population face aux chocs internes et externes, les acteurs de développement se doivent de prendre en compte tous les risques issus de l'insuffisance de vision sur l'emploi pour que les stratégies et mécanismes de développement s'articulent autour des valeurs de convergence et de complémentarité donnant la primauté à l'emploi.

La co-responsabilité de mise en œuvre du PNSE ne repose pas sur un objectif de moyens mais de résultats ; c'est la raison pour laquelle le leadership du CNSPERP doit se matérialiser par l'apport contributif et substantiel des entités membres en terme de ressources techniques et de disponibilité de temps. Le rôle d'orientation du CNSPERP nécessite l'adoption des méthodes de travail facilitant des vues de convergence pour garantir l'appropriation par les acteurs des processus impulsés par le PNSE.

L'UGP doit constamment rechercher les formes de mobilisation des acteurs de l'emploi pour que l'action du PNSE engendre des flux de légitimité et de pertinence auprès des bénéficiaires et des partenaires ; c'est dans ce cadre que l'UGP doit valoriser des synergies d'actions avec les programmes et projets existants pour assurer la capitalisation des expériences développées et la recherche des effets d'échelle possibles. Dans la pratique, une concertation réelle entre les parties doit être favorisée pour la planification et l'organisation des activités pour que la démarche consolide l'efficacité de l'action par le développement et l'exploitation des initiatives de groupes.

— & —

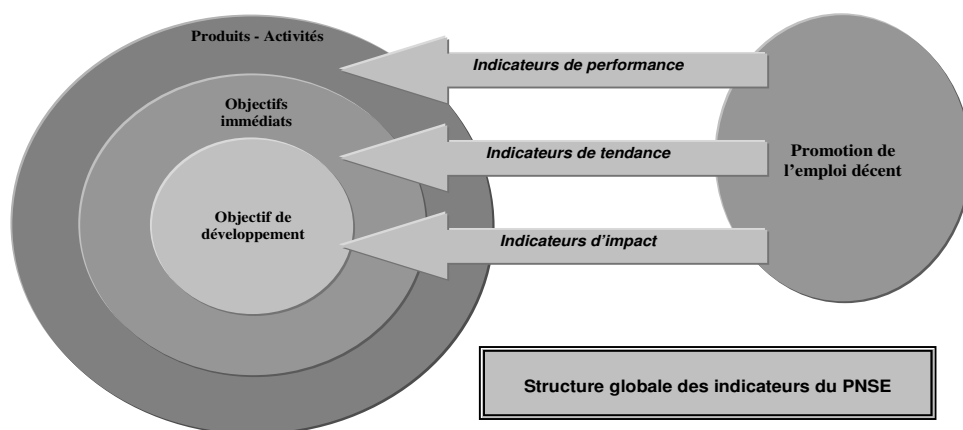
A N N E X E S

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE DES INDICATEURS DE SUIVI DE L'EMPLOI

1. Principes généraux : Critères et hiérarchie

L'OIT a développé plusieurs programmes afin de proposer des indicateurs pertinents dans le domaine de l'emploi ; à ce jour, une liste de 20 indicateurs est retenue et couvrant plusieurs domaines : l'emploi, le sous-emploi et le chômage, les salaires et la productivité, les flux du marché du travail, la pauvreté et la répartition des revenus. Le suivi de l'emploi dans le cadre de PNE/PNSE se base sur ces indicateurs choisis en fonction des 2 éléments suivants :

- Les indicateurs doivent satisfaire les 3 critères de base suivants : (i) pertinence par rapport aux objectifs, c'est-à-dire, avoir la possibilité de rendre compte et de permettre un suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté et de PNE/PNSE, (ii) sensibilité en fonction du phénomène étudié, (iii) possibilité d'observation à partir du système statistique actuel.
 - Il importe de hiérarchiser les indicateurs, c'est-à-dire, de les ordonner en fonction des objectifs, de leur sensibilité, de leur périodicité, de leur fiabilité et de leur disponibilité. A cet égard, il est possible pour le PNSE de proposer 3 niveaux d'indicateurs comme suit :
- Les indicateurs d'impact rattachés à l'objectif de développement du programme, sensibles aux interventions à court et moyen terme, produits avec une périodicité annuelle, assez fiables pour apprécier les actions entreprises, capables d'être renseignés par le système national d'information statistique à travers ses productions actuelles.
 - Les indicateurs de tendance rattachés aux objectifs immédiats du programme et capables d'être renseignés par le système national d'information statistique à travers ses productions actuelles.
 - Les indicateurs de progrès ou de performance rattachés à des besoins de résultats et de produits du programme, basés sur des enquêtes et des évaluations, collectés à l'aide des



bases de données du programme et de ses partenaires, présentant parfois des insuffisances qui pourraient être levées après un travail de recoupement, de retraitement et de consolidation.

Le schéma ci-contre illustre la structure des indicateurs du PNSE.

Pour le PNSE, le présent glossaire concerne les indicateurs d'impact et de tendance pour une meilleure compréhension de leur contenu et de leur portée respectifs.

2. Les indicateurs

Le PNSE propose les indicateurs suivants :

- Les indicateurs d'emploi
- Les indicateurs de qualité de l'emploi
- Les indicateurs de chômage
- Les indicateurs des gains du travail.

2.1. Les indicateurs d'emploi

Les indicateurs d'emploi sont nombreux mais le PNSE retient les suivants :

- **Le taux de croissance du taux d'emploi** est défini comme le rapport entre le nombre de personnes employées dans le ménage per capita, et le taux d'offre de travail per capita. Il s'agit d'un exercice de décomposition des caractéristiques du marché du travail
- **Le taux de pluriactivité** constitue la proportion des actifs occupés ayant une activité secondaire ; il s'agit d'un indicateur susceptible de mettre en évidence les stratégies de survie dans le ménage.

2.2. Les indicateurs de qualité de l'emploi

Plusieurs indicateurs permettent d'apprécier la qualité de l'emploi, et, par conséquent, certains aspects du travail décent. Le PNSE évoque les 4 indicateurs ci-après⁴⁷, la plupart du temps générés pour les salariés, compte tenu des contraintes liées à la qualité des informations sur les revenus :

- **La proportion d'emplois salariés non protégés** permet d'appréhender les statuts du travail par rapport au critère de vulnérabilité, ce dernier étant défini en terme d'autonomie, de régularité du travail, et de protection sociale. L'intérêt de cet indicateur concerne surtout le mode de travail salarial, bien qu'il puisse être généré pour tous les statuts du travail.
- **La proportion de « mauvais emplois » salariés** met en évidence les emplois qui ne permettent pas de faire vivre la famille médiane. Le seuil est déterminé par le produit entre la médiane des dépenses par tête des ménages et la médiane du ratio de dépendance. Le seuil est de 24 070 Ariary par mois en 2005. L'intérêt de cet indicateur est de pouvoir relier la pauvreté à l'emploi sur une base individuelle, puisqu'il est habituel de considérer que les travailleurs pauvres sont ceux qui appartiennent aux ménages pauvres, ces derniers étant définis en relation avec le statut du travail du chef de famille (approche ménage).

⁴⁷ In Pauvreté, marché du travail et croissance pro-pauvres à Madagascar. Pr Jean-Pierre Lachaud. BIT. Août 2006

- **La proportion des emplois rémunérés moins que le salaire minimum** a pris comme référence pour le salaire minimum le niveau de 46 000 Ariary par mois pour 2005. Cet indicateur doit être désagrégé selon le sexe, les branches et les secteurs institutionnels.
- **Le taux de sous-occupation** est un indicateur qui appréhende la proportion des individus employés pour moins de 35 heures par semaine. Toutefois, les enquêtes ne permettent pas de prendre suffisamment en considération le souhait de travail additionnel, ce qui réduit considérablement la portée de cet indicateur. Cet indicateur est néanmoins proposé pour les salariés et l'ensemble des individus occupés.

2.3. Les indicateurs de chômage

Pour Madagascar, le chômage est essentiellement un phénomène urbain ; par conséquent, le PNSE appréhende ces indicateurs uniquement pour ce milieu.

Le taux de chômage urbain pour l'ensemble des individus est le rapport entre les chômeurs et les actifs. Pour EPM, le chômage est défini par rapport à la semaine de référence selon les trois critères suivants : (i) ne pas avoir travaillé même une heure au cours des sept derniers jours, (ii) rechercher activement du travail dans le mois précédent, (iii) être disponible pour le travail dans le mois suivant. Naturellement, cet indicateur doit être désagrégé selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le niveau de vie et d'autres paramètres selon le niveau d'analyse recherché.

2.4. Les indicateurs des gains du travail

Malgré l'insuffisance des informations relatives aux gains du travail, le PNSE propose les 2 indicateurs suivants⁴⁸ :

- **Le taux de croissance des salaires réels** est une indication de l'évolution du pouvoir d'achat, bien que le bien-être des familles dépende d'un ensemble de sources de revenus. Les EPM de 2001 et de 2005 permettent de calculer les salaires réels moyens en déflétant les salaires nominaux de 2005 par l'indice des prix à la consommation au cours de la période.
- **Le taux de croissance de la productivité du travail effectif ou pro-pauvres** permet d'estimer la composante « productivité du travail » du marché du travail inhérente à l'exercice de décomposition du niveau des ménages ; la productivité du travail est le rapport entre les dépenses per capita et les heures de travail per capita par semaine.

⁴⁸ In Pauvreté, marché du travail et croissance pro-pauvres à Madagascar. Pr Jean-Pierre Lachaud. BIT. Août 2006

ANNEXE 2 : CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PNSE

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	2007		2008		2009		2010		2011		INSTITUTIONS RESPONSABLES
AXE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPEMENT LOCAL DES COMPETENCES			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
1. Renforcement de l'employabilité des groupes vulnérables	1.1. L'accès à l'information sur les formations et les métiers au niveau local est facilité	1.1.1.1. Concevoir et développer un mécanisme d'information et de conseil en matière d'orientation professionnelle et d'emploi (ICOPE) accessible aux groupes vulnérables (y compris les outils pédagogiques, les supports de communication, le canevas de sélection de partenaires, le profil de conseiller)											VATSI
		1.1.1.2. Identifier et former les conseillers ICOPE issus des partenaires publics, privés et associatifs au niveau des régions											
		1.1.2.1. Appuyer les entités partenaires dans l'opérationnalisation des activités ICOPE au niveau de toutes les régions											
		1.1.2.2. Réaliser une étude pour la pérennisation du mécanisme ICOPE en se basant sur les expériences développées et les besoins exprimés par les entités partenaires											
	1.2. L'accès à la formation professionnelle communautaire est facilité	1.2.1.1. Concevoir et développer un programme de "formation pour la promotion de l'employabilité et de l'autonomie économique" adapté aux besoins des populations défavorisées, notamment les femmes et jeunes ruraux											VATSI
		1.2.1.2. Identifier les communes vulnérables sur la base de critères socio-économiques concrets et conclure un accord avec celles-ci pour la mise en œuvre de ce programme											
		1.2.1.3. Identifier les structures partenaires (pour les formations et les appuis post-formation) et procéder à la formation des formateurs et des intervenants issus de celles-ci											

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	2007	2008	2009	2010	2011	INSTITUTIONS RESPONSABLES
		1.2.2.1. Organiser la réalisation du programme dans les communes sélectionnées						
		1.2.2.2. Evaluer le programme et apporter les ajustements nécessaires pour son efficacité						
	1.3. Les jeunes ruraux ont obtenu et/ou renforcé leurs qualifications	1.3.1.1. Sur la base des plans de formation régionaux (PFR) établis par le MENRS, des plans régionaux de développement (PRD) et des plans communaux de développement (PCD), identifier les métiers à appuyer dans le cadre du programme à cycle court « Développement des Métiers Ruraux » impulsé par le PNSE						MENRS, MFPTLS
		1.3.1.2. Etablir la liste des établissements publics et privés de formation professionnelle susceptibles de mettre en œuvre le programme DMR, sélectionner les établissements partenaires sur la base des critères d'éligibilité prédéfinis et procéder à la mise en place du partenariat						
		1.3.2.1. Etudier les volets de renforcement des capacités des établissements partenaires pour que ceux-ci puissent mieux répondre aux besoins de qualification des jeunes ruraux						
		1.3.2.2. Appuyer les établissements partenaires dans le renforcement de leurs capacités sur le plan pédagogique et didactique						
		1.3.3.1. Mettre en place avec les conseils des établissements et en concertation avec la Direction de la Formation Technique et Professionnelle et des Groupements des Etablissements Techniques et Professionnels les critères d'octroi des bourses et les modalités de distribution						
		1.3.3.2. Doter les jeunes défavorisés des bourses d'étude						

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	2007		2008		2009		2010		2011		INSTITUTIONS RESPONSABLES
2. Promotion d’initiatives locales de développement et d’emploi au niveau des collectivités territoriales décentralisées	2.1. Des ressources locales pérennes sont mobilisées en faveur de la formation des groupes vulnérables	2.1.1.1. Mener des activités de plaidoyer au niveau local en vue de l’intégration de la dimension « formation et emplois locaux » dans les plans locaux de développement (PRD, PCD)											MFPTLS, CRSPERP
		2.1.1.2. Apporter des appuis organisationnels et méthodologiques en direction de 11 Régions d’Emergence de l’Emploi (R2E) plaçant l’emploi et la formation professionnelle parmi leurs priorités locales											
		2.1.1.3. Appuyer les R2E dans l’organisation annuelle d’une rencontre socio-économique sur les ILDE											
		2.1.2.1. Réaliser une étude sur les mécanismes de contrats-cadre « formation-production »											
		2.1.2.2. Préparer des contrats-cadre dans les 11 R2E											
AXE STRATEGIQUE 2 : DYNAMISATION DES SECTEURS GENERATEURS D’EMPLOI			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
3. Intégration de l’emploi dans les mécanismes macro-économiques et sectoriels de programmation et de suivi-évaluation	3.1. Le critère de création d’emploi est priorisé dans les programmes d’investissements publics et les projets de développement	3.1.1.1. Appuyer le CNSPERP dans la conduite des actions de plaidoyer et de coordination des travaux d’élaboration d’un plan d’action visant à mettre l’emploi au centre des objectifs budgétaires et programmatiques											MFEB
		3.1.1.2. Apporter des appuis méthodologiques pour la mise en œuvre du plan d’action											
		3.1.2.1. Réaliser une étude d’évaluation des actions menées dans le cadre de l’intégration des objectifs d’emploi sur le plan de programmation et de suivi-évaluation, avec une restitution au niveau national											
	3.2. Les capacités des principaux acteurs sont renforcées en matière de méthodologie et de convergence programmatique	3.2.1.1. Arrêter avec les responsables des ministères et des programmes de développement concernés la liste des responsables à former et établir d’un commun accord le planning de formation											
		3.2.1.2. Organiser des ateliers de renforcement de capacités pour l’appropriation par les ministères, services déconcentrés, programmes et projets concernés de l’approche méthodologique de convergence programmatique « emploi »											

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	2007	2008	2009	2010	2011	INSTITUTIONS RESPONSABLES
4. Augmentation des flux financiers pour promouvoir l'emploi indépendant et la micro et petite entreprise	4.1. L'accès aux ressources productives est facilité pour les groupes vulnérables	4.1.1.1. Mener une étude sur la réforme des systèmes de refinancement direct auprès de la Banque Centrale de Madagascar (BCM) pour un dispositif allégé en matière de transformation financière ouverte aux institutions de microfinance (IMF)						Coordination Nationale de Microfinance
		4.1.1.2. Sur la base des résultats de l'étude, élaborer des propositions techniques, sous l'égide de la Coordination Nationale de la Microfinance, pour mieux diversifier les systèmes de financement en direction de la promotion des micro et petites entreprises						
		4.1.1.3. Appuyer la mise en œuvre des activités retenues par les autorités monétaires et financières en direction des structures de financement des MPE						
		4.1.2.1. Conduire une étude sur la faisabilité de mise en place ou de renforcement des mécanismes de garantie et de crédit ouverts aux IMF et aux institutions bancaires						
		4.1.2.2. Etablir un diagnostic sur les IMF et institutions bancaires potentiellement partenaires du PNSE						
		4.1.2.3. Sécuriser une dotation en fonds de garantie au sein de l'entité gestionnaire du fonds						
		4.1.2.4. Sécuriser une dotation en fonds de crédit en faveur des IMF et institutions bancaires partenaires						
		4.1.3.1. Identifier les besoins de renforcement des capacités des IMF et d'extension de leur réseau d'intervention dans le cadre de la mise en œuvre du PNSE						
		4.1.3.2. Appuyer les IMF dans le renforcement de leurs capacités pour rendre plus efficaces leurs interventions par rapport aux objectifs de promotion des MPE et de l'emploi indépendant						

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	2007	2008	2009	2010	2011	INSTITUTIONS RESPONSABLES
5. Amélioration de la productivité des entreprises et des ruraux	5.1. La productivité des entreprises franches est améliorée	5.1.1.1. Etudier avec le GEFP les modalités de renforcement de capacités du dispositif mis en place pour la formation des travailleurs						GEFP
		5.1.1.2. Appuyer le GEFP dans le renforcement et le développement du dispositif de formation des travailleurs du secteur des entreprises franches (EF)						
		5.1.2.1. Elaborer en concertation avec le GEFP une stratégie de communication pour la vulgarisation appropriée auprès des EF des textes en vigueur concernant l'emploi et le travail						
		5.1.2.2. Organiser des campagnes d'information et des ateliers de formation en direction des responsables (employeurs et travailleurs) des EF pour la maîtrise des réglementations en vigueur concernant les domaines de l'emploi et du travail						
	5.2. Des mesures d'accompagnement et de réinsertion professionnelle sont conçues face à l'important turn-over du secteur des EF	5.2.1.1. Appuyer la réalisation de l'étude d'impact relatif à l'important turn-over dans le secteur des EF pour identifier les mesures d'accompagnement adaptées en terme de réinsertion professionnelle						VATSI
		5.2.1.2. Elaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le plan de reconversion ou de requalification professionnelle des travailleurs déflatés						
	5.3. La qualité des productions et des produits des paysans est améliorée	5.3.1.1. Identifier les besoins des communes et des paysans sur le plan de la recherche de la qualité et de la productivité en vue d'accès aux marchés extérieurs, sources de revenus et d'emplois						MAEP
		5.3.1.2. Appuyer la promotion de la qualité et de la productivité au niveau du monde rural par la mise en place et l'opérationnalisation d'un programme de renforcement de capacités « Qualité - Productivité - Marché »						
	5.4. La productivité des PME et bureaux d'études (BE) en BTP est améliorée grâce aux techniques HIMO	5.4.1.1. Mener une étude de faisabilité sur la mise en place des mécanismes régionaux de formation aux techniques HIMO						VATSI
		5.4.1.2. Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes régionaux de formation aux techniques HIMO						

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	2007	2008	2009	2010	2011	INSTITUTIONS RESPONSABLES
	5.5. L'accès des porteurs d'idées de projet aux services des structures d'appui et de conseil est facilité	5.5.1.1. Identifier les structures d'appui susceptibles d'aider les porteurs de projet dans la création et le développement des micro et petites entreprises						VATSI
		5.5.1.2. Développer des partenariats opérationnels avec les structures d'appui identifiées pour le montage des projets des promoteurs en vue d'avoir accès aux mécanismes et dispositifs de financement développés par le PNSE et le renforcement de leurs capacités dans le domaine de la gestion et du développement de leurs MPE						
	5.6. La productivité des artisans est améliorée grâce au renforcement de leurs capacités	5.6.1.1. Appuyer l'élaboration du plan quadriennal de formation pour le secteur artisanal (PFSA) dans les perspectives de formalisation et de renforcement de la professionnalisation des artisans						MICDSP
		5.6.1.2. Organiser un atelier national de validation du PFSA et une table ronde pour le financement du PFSA						
		5.6.2.1. Appuyer la mise en œuvre du PFSA						
		5.6.2.2. Réaliser l'évaluation des activités et des impacts du PFSA						
		5.6.2.3. Sur la base des recommandations de l'évaluation, élaborer et valider un schéma directeur pour la pérennisation des acquis du PFSA						

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	2007		2008		2009		2010		2011		INSTITUTIONS RESPONSABLES
AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
6. Renforcement de la législation du travail en faveur de la promotion de l'emploi décent	6.1. La législation sociale est améliorée et harmonisée avec les nouvelles orientations macro-économiques du MAP et les conventions internationales	6.1.1.1. Organiser un atelier de sensibilisation et de formulation du projet de loi sur la ratification de la Convention 142 de l'OIT et de la Recommandation 195 portant sur le rôle de l'orientation et de la formation professionnelle dans le processus de mise en valeur des ressources humaines											Direction de l'Emploi - MFPTLS
		6.1.1.2. Assurer le suivi des procédures de ratification du projet de loi portant sur la Convention 142 et la Recommandation 195											
		6.1.2.1. Appuyer les travaux de mise à jour des textes législatifs et réglementaires organisés sous l'égide des structures compétentes											
		6.1.3.1. Organiser avec les entités tripartites (MFPLTS, CNT, etc.) les modalités d'évaluation du code de travail											Direction du Travail - MFPTLS
		6.1.3.2. Réaliser une étude d'évaluation du code de travail en vue de dégager les forces et faiblesses constatées par rapport aux nouveaux défis actuels de développement											
		6.1.3.3. Organiser une large validation des résultats des travaux d'évaluation effectués											
		6.1.4.1. Réaliser l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement de l'inspection du travail dans le cadre des dispositions de l'article 246 du code du travail											Direction du Travail - MFPTLS
		6.1.4.2. Organiser un atelier de validation de la proposition de nouveaux textes sur l'amélioration institutionnelle de la prévention et du contrôle du travail											

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	2007	2008	2009	2010	2011	INSTITUTIONS RESPONSABLES
7. Renforcement de la gouvernance de l'emploi	7.1. La qualité du dialogue social au niveau des entreprises est améliorée	7.1.1.1. Organiser un atelier du CNT pour définir les modalités de conception et de mise en œuvre d'un plan d'action « productivité et emploi décent »						CNT
		7.1.1.2. Réaliser la formulation d'un plan d'action sur la valorisation de la promotion du dialogue social au niveau des entreprises						
		7.1.2.1. Mener une étude sur un nouveau programme-cadre de l'éducation du monde du travail						
		7.1.2.2. Concevoir des curricula de formation adaptés au nouveau programme-cadre (programme de formation, modules de formation, profils des cibles, supports pédagogiques et didactiques, ...)						
		7.1.2.3. Organiser des sessions de formation en faveur des partenaires sociaux en matière d'éducation et de formation dans le domaine de l'emploi et du travail						
	7.2. La cohérence et la coordination des actions des structures de promotion de l'emploi sont renforcées	7.2.1.1. Réaliser une étude sur le renforcement de la structure et des capacités d'intervention de VATSI par rapport aux enjeux de la promotion de l'emploi						Direction de l'Emploi - MFPTLS
		7.2.1.2. Organiser un atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude						
		7.2.1.3. Appuyer le VATSI dans l'application et la mise en œuvre des recommandations de l'étude par le biais d'un apport en assistance technique						
		7.2.1.4. Appuyer le renforcement des capacités des responsables de VATSI par rapport aux rôles et mandats attribués à l'office						

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	2007	2008	2009	2010	2011	INSTITUTIONS RESPONSABLES
	7.3. L'efficacité du système d'information sur l'emploi et la formation est renforcée	7.3.1.1. Réaliser un bilan de l'emploi sur une base annuelle						OMEF
		7.3.1.2. Mener une étude au niveau national pour mieux connaître les situations d'insertion professionnelle des sortants du système actuel de formation en intégrant la formulation des indicateurs qualitatifs de la capacité d'embauche du secteur privé						
		7.3.1.3. Organiser des présentations publiques des résultats des études						
		7.3.2.1. Déterminer les besoins de formation de l'OMEF sur l'approfondissement technique du management d'un système d'information et d'observation de l'emploi, du travail et de la formation						
		7.3.2.2. Appuyer le renforcement des capacités des cadres de l'OMEF						MFPTLS
		7.3.3.1. Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un centre de documentation et d'information spécialisé dans les domaines de l'emploi, de la formation et du marché du travail						
		7.3.3.2. Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du centre de documentation et d'information						
		7.3.4.1. Appuyer l'institutionnalisation de rencontres scientifiques et techniques institutionnalisées entre OMEF, INSTAT et autres observatoires et organismes spécifiques						

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	2007	2008	2009	2010	2011	INSTITUTIONS RESPONSABLES
	7.4. La gouvernance stratégique et technique de l'emploi est améliorée	7.4.1.1. Identifier les besoins en renforcement de capacités de l'administration de l'emploi pour assurer une meilleure mise en œuvre de la PNE et du PNSE						MFPTLS
		7.4.1.2. Organiser des sessions de formation en faveur des responsables nationaux et régionaux des services de l'emploi						
		7.4.2.1. Appuyer les services régionaux de l'emploi dans la conception d'un système performant de bases de données sur l'emploi (collecte, exploitation et consultation) en collaboration avec OMEF						
		7.4.2.2. Renforcer les capacités des responsables régionaux des bases de données						
		7.4.2.3. Apporter des appuis matériels aux services régionaux de l'emploi pour l'opérationnalisation du système de base de données sur l'emploi						
		7.4.3.1. Réaliser des ateliers de formation en faveur des CRSPERP pour clarifier leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du PNSE						CNSPERP
		7.4.4.1. Apporter des appuis en matériel au secrétariat permanent du CNSPERP						
		7.4.4.2. Appuyer le renforcement des capacités du CNSPERP dans les domaines de l'emploi et du management, du suivi et de l'évaluation d'un projet						
		7.4.4.3. Assurer les concours nécessaires pour permettre au CNSPERP de suivre l'avancement du PNSE						
		7.4.4.4. Organiser annuellement un atelier d'échanges entre les principaux responsables du CNSPERP et des CRSPERP pour tirer les meilleures expériences des actions en faveur de la promotion de l'emploi en vue de leur capitalisation						

ANNEXE 3 : BUDGET DU PNSE POUR UNE PERIODE DE 60 MOIS (2007-2011) EN US DOLLARS

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	BUGET EN US\$
AXE STRATEGIQUE 1 : DEVELOPPEMENT LOCAL DES COMPETENCES			5 154 156
1. Renforcement de l'employabilité des groupes vulnérables	1.1. L'accès à l'information sur les formations et les métiers au niveau local est facilité	1.1.1.1. Concevoir et développer un mécanisme d'information et de conseil en matière d'orientation professionnelle et d'emploi (ICOPE) accessible aux groupes vulnérables (y compris les outils pédagogiques, les supports de communication, le canevas de sélection de partenaires, le profil de conseiller)	41 528
		1.1.1.2. Identifier et former les conseillers ICOPE issus des partenaires publics, privés et associatifs au niveau des régions	118 650
		1.1.2.1. Appuyer les entités partenaires dans l'opérationnalisation des activités ICOPE au niveau de toutes les régions	219 502
		1.1.2.2. Réaliser une étude pour la pérennisation du mécanisme ICOPE en se basant sur les expériences développées et les besoins exprimés par les entités partenaires	23 730
	1.2. L'accès à la formation professionnelle communautaire est facilité	1.2.1.1. Concevoir et développer un programme de "formation pour la promotion de l'employabilité et de l'autonomie économique" adapté aux besoins des populations défavorisées, notamment les femmes et jeunes ruraux	83 055
		1.2.1.2. Identifier les communes vulnérables sur la base de critères socio-économiques concrets et conclure un accord avec celles-ci pour la mise en œuvre de ce programme	213 570
		1.2.1.3. Identifier les structures partenaires (pour les formations et les appuis post-formation) et procéder à la formation des formateurs et des intervenants issus de celles-ci	259 844
		1.2.2.1. Organiser la réalisation du programme dans les communes sélectionnées	344 085
		1.2.2.2. Evaluer le programme et apporter les ajustements nécessaires pour son efficacité	47 460
	1.3. Les jeunes ruraux ont obtenu et/ou renforcé leurs qualifications	1.3.1.1. Sur la base des plans de formation régionaux (PFR) établis par le MENRS, des plans régionaux de développement (PRD) et des plans communaux de développement (PCD), identifier les métiers à appuyer dans le cadre du programme à cycle court « Développement des Métiers Ruraux » impulsé par le PNSE	320 355
		1.3.1.2. Etablir la liste des établissements publics et privés de formation professionnelle susceptibles de mettre en œuvre le programme DMR, sélectionner les établissements partenaires sur la base des critères d'éligibilité prédéfinis et procéder à la mise en place du partenariat	11 865
		1.3.2.1. Etudier les volets de renforcement des capacités des établissements partenaires pour que ceux-ci puissent mieux répondre aux besoins de qualification des jeunes ruraux	47 460
		1.3.2.2. Appuyer les établissements partenaires dans le renforcement de leurs capacités sur le plan pédagogique et didactique	1 097 512
		1.3.3.1. Mettre en place avec les conseils des établissements et en concertation avec la Direction de la Formation Technique et Professionnelle et des Groupements des Etablissements Techniques et Professionnels les critères d'octroi des bourses et les modalités de distribution	47 460
		1.3.3.2. Doter les jeunes défavorisés des bourses d'étude	1 779 750
2. Promotion d'initiatives locales de développement et d'emploi au niveau des collectivités territoriales décentralisées	2.1. Des ressources locales pérennes sont mobilisées en faveur de la formation des groupes vulnérables	2.1.1.1. Mener des activités de plaidoyer au niveau local en vue de l'intégration de la dimension « formation et emplois locaux » dans les plans locaux de développement (PRD, PCD)	53 393
		2.1.1.2. Apporter des appuis organisationnels et méthodologiques en direction de 11 Régions d'Emergence de l'Emploi (R2E) plaçant l'emploi et la formation professionnelle parmi leurs priorités locales	124 582
		2.1.1.3. Appuyer les R2E dans l'organisation annuelle d'une rencontre socio-économique sur les ILDE	249 165
		2.1.2.1. Réaliser une étude sur les mécanismes de contrats-cadre « formation-production »	11 865
		2.1.2.2. Préparer des contrats-cadre dans les 11 R2E	59 325

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	BUGET EN US\$
AXE STRATEGIQUE 2 : DYNAMISATION DES SECTEURS GENERATEURS D'EMPLOI			4 210 888
3. Intégration de l'emploi dans les mécanismes macro-économiques et sectoriels de programmation et de suivi-évaluation	3.1. Le critère de création d'emploi est priorisé dans les programmes d'investissements publics et les projets de développement	3.1.1.1. Appuyer le CNSPERP dans la conduite des actions de plaidoyer et de coordination des travaux d'élaboration d'un plan d'action visant à mettre l'emploi au centre des objectifs budgétaires et programmatiques	59 325
		3.1.1.2. Apporter des appuis méthodologiques pour la mise en œuvre du plan d'action	106 785
		3.1.2.1. Réaliser une étude d'évaluation des actions menées dans le cadre de l'intégration des objectifs d'emploi sur le plan de programmation et de suivi-évaluation, avec une restitution au niveau national	35 595
	3.2. Les capacités des principaux acteurs sont renforcées en matière de méthodologie et de convergence programmatique	3.2.1.1. Arrêter avec les responsables des ministères et des programmes de développement concernés la liste des responsables à former et établir d'un commun accord le planning de formation	4 746
		3.2.1.2. Organiser des ateliers de renforcement de capacités pour l'appropriation par les ministères, services déconcentrés, programmes et projets concernés de l'approche méthodologique de convergence programmatique « emploi »	71 190
4. Augmentation des flux financiers pour promouvoir l'emploi indépendant et la micro et petite entreprise	4.1. L'accès aux ressources productives est facilité pour les groupes vulnérables	4.1.1.1. Mener une étude sur la réforme des systèmes de refinancement direct auprès de la Banque Centrale de Madagascar (BCM) pour un dispositif allégé en matière de transformation financière ouverte aux institutions de microfinance (IMF)	17 798
		4.1.1.2. Sur la base des résultats de l'étude, élaborer des propositions techniques, sous l'égide de la Coordination Nationale de la Microfinance, pour mieux diversifier les systèmes de financement en direction de la promotion des micro et petites entreprises	8 305
		4.1.1.3. Appuyer la mise en œuvre des activités retenues par les autorités monétaires et financières en direction des structures de financement des MPE	28 476
		4.1.2.1. Conduire une étude sur la faisabilité de mise en place ou de renforcement des mécanismes de garantie et de crédit ouverts aux IMF et aux institutions bancaires	15 425
		4.1.2.2. Etablir un diagnostic sur les IMF et institutions bancaires potentiellement partenaires du PNSE	5 932
		4.1.2.3. Sécuriser une dotation en fonds de garantie au sein de l'entité gestionnaire du fonds	830 550
		4.1.2.4. Sécuriser une dotation en fonds de crédit en faveur des IMF et institutions bancaires partenaires	711 900
		4.1.3.1. Identifier les besoins de renforcement des capacités des IMF et d'extension de leur réseau d'intervention dans le cadre de la mise en œuvre du PNSE	0
		4.1.3.2. Appuyer les IMF dans le renforcement de leurs capacités pour rendre plus efficaces leurs interventions par rapport aux objectifs de promotion des MPE et de l'emploi indépendant	106 785
5. Amélioration de la productivité des entreprises et des ruraux	5.1. La productivité des entreprises franches est améliorée	5.1.1.1. Etudier avec le GEFP les modalités de renforcement de capacités du dispositif mis en place pour la formation des travailleurs	0
		5.1.1.2. Appuyer le GEFP dans le renforcement et le développement du dispositif de formation des travailleurs du secteur des entreprises franches (EF)	142 380
		5.1.2.1. Elaborer en concertation avec le GEFP une stratégie de communication pour la vulgarisation appropriée auprès des EF des textes en vigueur concernant l'emploi et le travail	14 238
		5.1.2.2. Organiser des campagnes d'information et des ateliers de formation en direction des responsables (employeurs et travailleurs) des EF pour la maîtrise des réglementations en vigueur concernant les domaines de l'emploi et du travail	94 920
	5.2. Des mesures d'accompagnement et de réinsertion professionnelle sont conçues face à l'important turn-over du secteur des EF	5.2.1.1. Appuyer la réalisation de l'étude d'impact relatif à l'important turn-over dans le secteur des EF pour identifier les mesures d'accompagnement adaptées en terme de réinsertion professionnelle	17 798
		5.2.1.2. Elaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le plan de reconversion ou de requalification professionnelle des travailleurs déflatés	11 865
	5.3. La qualité des productions et des produits des paysans est améliorée	5.3.1.1. Identifier les besoins des communes et des paysans sur le plan de la recherche de la qualité et de la productivité en vue d'accès aux marchés extérieurs, sources de revenus et d'emplois	237 300
		5.3.1.2. Appuyer la promotion de la qualité et de la productivité au niveau du monde rural par la mise en place et l'opérationnalisation d'un programme de renforcement de capacités « Qualité - Productivité - Marché »	427 140
	5.4. La productivité des PME et bureaux d'études (BE) en BTP est améliorée grâce aux techniques HIMO	5.4.1.1. Mener une étude de faisabilité sur la mise en place des mécanismes régionaux de formation aux techniques HIMO	23 730
		5.4.1.2. Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes régionaux de formation aux techniques HIMO	533 925

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	BUGET EN US\$
	5.5. L'accès des porteurs d'idées de projet aux services des structures d'appui et de conseil est facilité	5.5.1.1. Identifier les structures d'appui susceptibles d'aider les porteurs de projet dans la création et le développement des micro et petites entreprises	0
		5.5.1.2. Développer des partenariats opérationnels avec les structures d'appui identifiées pour le montage des projets des promoteurs en vue d'avoir accès aux mécanismes et dispositifs de financement développés par le PNSE et le renforcement de leurs capacités dans le domaine de la gestion et du développement de leurs MPE	474 600
	5.6. La productivité des artisans est améliorée grâce au renforcement de leurs capacités	5.6.1.1. Appuyer l'élaboration du plan quadriennal de formation pour le secteur artisanal (PFSA) dans les perspectives de formalisation et de renforcement de la professionnalisation des artisans	11 865
		5.6.1.2. Organiser un atelier national de validation du PFSA et une table ronde pour le financement du PFSA	5 932
		5.6.2.1. Appuyer la mise en œuvre du PFSA	189 840
		5.6.2.2. Réaliser l'évaluation des activités et des impacts du PFSA	14 238
		5.6.2.3. Sur la base des recommandations de l'évaluation, élaborer et valider un schéma directeur pour la pérennisation des acquis du PFSA	8 305
AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL			2 327 914
6. Renforcement de la législation du travail en faveur de la promotion de l'emploi décent	6.1. La législation sociale est améliorée et harmonisée avec les nouvelles orientations macro-économiques du MAP et les conventions internationales	6.1.1.1. Organiser un atelier de sensibilisation et de formulation du projet de loi sur la ratification de la Convention 142 de l'OIT et de la Recommandation 195 portant sur le rôle de l'orientation et de la formation professionnelle dans le processus de mise en valeur des ressources humaines	17 798
		6.1.1.2. Assurer le suivi des procédures de ratification du projet de loi portant sur la Convention 142 et la Recommandation 195	0
		6.1.2.1. Appuyer les travaux de mise à jour des textes législatifs et réglementaires organisés sous l'égide des structures compétentes	11 865
		6.1.3.1. Organiser avec les entités tripartites (MFPLTS, CNT, etc.) les modalités d'évaluation du code de travail	2 373
		6.1.3.2. Réaliser une étude d'évaluation du code de travail en vue de dégager les forces et faiblesses constatées par rapport aux nouveaux défis actuels de développement	11 865
		6.1.3.3. Organiser une large validation des résultats des travaux d'évaluation effectués	5 932
		6.1.4.1. Réaliser l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement de l'inspection du travail dans le cadre des dispositions de l'article 246 du code du travail	5 932
		6.1.4.2. Organiser un atelier de validation de la proposition de nouveaux textes sur l'amélioration institutionnelle de la prévention et du contrôle du travail	2 373

OBJECTIFS IMMEDIATS	RESULTATS OPERATIONNELS	ACTIVITES A REALISER	BUGET EN US\$
7. Renforcement de la gouvernance de l'emploi	7.1. La qualité du dialogue social au niveau des entreprises est améliorée	7.1.1.1. Organiser un atelier du CNT pour définir les modalités de conception et de mise en œuvre d'un plan d'action « productivité et emploi décent »	11 865
		7.1.1.2. Réaliser la formulation d'un plan d'action sur la valorisation de la promotion du dialogue social au niveau des entreprises	11 865
		7.1.2.1. Mener une étude sur un nouveau programme-cadre de l'éducation du monde du travail	35 595
		7.1.2.2. Concevoir des curricula de formation adaptés au nouveau programme-cadre (programme de formation, modules de formation, profils des cibles, supports pédagogiques et didactiques, ...)	59 325
		7.1.2.3. Organiser des sessions de formation en faveur des partenaires sociaux en matière d'éducation et de formation dans le domaine de l'emploi et du travail	355 950
	7.2. La cohérence et la coordination des actions des structures de promotion de l'emploi sont renforcées	7.2.1.1. Réaliser une étude sur le renforcement de la structure et des capacités d'intervention de VATSI par rapport aux enjeux de la promotion de l'emploi	29 663
		7.2.1.2. Organiser un atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude	3 560
		7.2.1.3. Appuyer le VATSI dans l'application et la mise en œuvre des recommandations de l'étude par le biais d'un apport en assistance technique	106 785
		7.2.1.4. Appuyer le renforcement des capacités des responsables de VATSI par rapport aux rôles et mandats attribués à l'office	17 798
		7.3.1.1. Réaliser un bilan de l'emploi sur une base annuelle	59 325
	7.3. L'efficacité du système d'information sur l'emploi et la formation est renforcée	7.3.1.2. Mener une étude au niveau national pour mieux connaître les situations d'insertion professionnelle des sortants du système actuel de formation en intégrant la formulation des indicateurs qualitatifs de la capacité d'embauche du secteur privé	23 730
		7.3.1.3. Organiser des présentations publiques des résultats des études	11 865
		7.3.2.1. Déterminer les besoins de formation de l'OMEF sur l'approfondissement technique du management d'un système d'information et d'observation de l'emploi, du travail et de la formation	14 238
		7.3.2.2. Appuyer le renforcement des capacités des cadres de l'OMEF	59 325
		7.3.3.1. Réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un centre de documentation et d'information spécialisé dans les domaines de l'emploi, de la formation et du marché du travail	3 559
		7.3.3.2. Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du centre de documentation et d'information	106 785
		7.3.4.1. Appuyer l'institutionnalisation de rencontres scientifiques et techniques institutionnalisées entre OMEF, INSTAT et autres observatoires et organismes spécifiques	17 798
		7.4.1.1. Identifier les besoins en renforcement de capacités de l'administration de l'emploi pour assurer une meilleure mise en œuvre de la PNE et du PNSE	17 798
		7.4.1.2. Organiser des sessions de formation en faveur des responsables nationaux et régionaux des services de l'emploi	272 895
		7.4.2.1. Appuyer les services régionaux de l'emploi dans la conception d'un système performant de bases de données sur l'emploi (collecte, exploitation et consultation) en collaboration avec OMEF	35 595
	7.4. La gouvernance stratégique et technique de l'emploi est améliorée	7.4.2.2. Renforcer les capacités des responsables régionaux des bases de données	106 785
		7.4.2.3. Apporter des appuis matériels aux services régionaux de l'emploi pour l'opérationnalisation du système de base de données sur l'emploi	249 165
		7.4.3.1. Réaliser des ateliers de formation en faveur des CRSPERP pour clarifier leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre du PNSE	59 325
		7.4.4.1. Apporter des appuis en matériel au secrétariat permanent du CNSPERP	83 055
		7.4.4.2. Appuyer le renforcement des capacités du CNSPERP dans les domaines de l'emploi et du management, du suivi et de l'évaluation d'un projet	94 920
		7.4.4.3. Assurer les concours nécessaires pour permettre au CNSPERP de suivre l'avancement du PNSE	332 220
		7.4.4.4. Organiser annuellement un atelier d'échanges entre les principaux responsables du CNSPERP et des CRSPERP pour tirer les meilleures expériences des actions en faveur de la promotion de l'emploi en vue de leur capitalisation	88 987

BUDGET DU PNSE PAR LIGNE BUDGETAIRE SUIVANT LE CANEVAS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAUX
LB 10. PERSONNEL	948 400	994 970	722 444	469 909	348 272	3 483 995
LB 11. Experts internationaux	304 400	332 620	160 626	10 000	0	807 646
LB 13. Supports administratifs	59 000	113 000	118 650	124 583	83 055	498 288
LB 15. Missions officielles	40 000	50 000	50 000	50 000	40 000	230 000
LB 16.01. Missions d'évaluation	30 000	0	60 000	0	60 000	150 000
LB 16.02. Missions de suivi et Appui technique	40 000	30 000	30 000	40 000	30 000	170 000
LB 17.01. Experts nationaux	75 000	136 350	143 168	150 326	100 217	605 061
LB 17.02. Collaborateurs extérieurs	400 000	333 000	160 000	95 000	35 000	1 023 000
LB 20. SOUS-TRAITANCE	250 000	987 000	1 682 000	655 000	525 000	4 099 000
LB 21. Contrats de sous-traitance	250 000	987 000	1 682 000	655 000	525 000	4 099 000
LB 30. FORMATION	682 000	919 000	843 000	534 000	350 000	3 328 000
LB 32.01. Séminaires	128 000	283 000	243 000	128 000	103 000	885 000
LB 32.02. Ateliers	324 000	256 000	200 000	56 000	47 000	883 000
LB 33. Formations/Stages	230 000	380 000	400 000	350 000	200 000	1 560 000
LB 40. MATERIELS ET EQUIPEMENTS	565 000	750 000	330 000	225 000	150 000	2 020 000
LB 41. Matériels/Consommables	45 000	125 000	105 000	75 000	50 000	400 000
LB 45. Matériels non consommables locaux	320 000	425 000	225 000	150 000	100 000	1 220 000
LB 47. Achats internationaux	200 000	200 000	0	0	0	400 000
LB 50. DIVERS	70 500	108 000	118 000	118 000	105 000	519 500
LB 51. Entretien/Maintenance	7 500	10 000	15 000	15 000	10 000	57 500
LB 52. Rapports	10 000	15 000	20 000	20 000	20 000	85 000
LB 53. Divers	53 000	83 000	83 000	83 000	75 000	377 000
S/TOTAL 1	2 515 900	3 758 970	3 695 444	2 001 909	1 478 272	13 450 495
LB 68. SUPPORT AU PROJET	327 067	488 666	480 408	260 248	192 175	1 748 564
S/TOTAL 2	2 842 967	4 247 636	4 175 852	2 262 157	1 670 448	15 199 060
IMPREVUS	142 148	212 382	208 793	113 108	83 522	759 953
TOTAUX EN US\$	2 985 115	4 460 018	4 384 644	2 375 265	1 753 970	15 959 013

Madagascar :

PROGRAMME NATIONAL DE SOUTIEN A L'EMPLOI - PNSE

"Travail Décent signifie la possibilité pour chaque femme et chaque homme d'accéder à un travail dans des conditions de liberté, de sécurité, d'équité et de dignité".

Juan Somavia, Directeur général du BIT

